

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-troisième séance – Samedi 15 décembre 2001, à 14 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 14 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Sacha Ding, Alain Gallet, M^{mes} Micheline Gioiosa, Vanessa Ischi Kaplan, MM. Guy Jousson, Alain-Georges Sandoz et M^{me} Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 5 décembre 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 15 décembre 2001, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Autorités et tous les départements.

Toutes les pages (13 à 79), toutes les cellules,

groupe de comptes 36x, Subventions et allocations.

Le président. Nous allons aborder l'amendement déposé par les groupes libéral et radical, qui propose une diminution de 7 500 000 francs. L'ancien montant est de 147 682 445 francs; le nouveau montant serait donc porté à 140 182 445 francs.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je ne reviens pas sur tous les points développés dans le rapport de minorité déposé par les groupes libéral et radical au sujet de ce que nous pensons de ce budget. Nous avons trois axes d'attaque, à savoir les groupes de comptes 30 et 31, dont nous avons débattu avant la pause de midi, ainsi que le groupe 36, «Subventions et allocations», que nous abordons à l'instant.

Nous avons orienté notre réflexion en fonction de l'évolution de la situation entre les comptes 2000 et le budget 2002, ainsi que des différences entre le budget 2001 et le budget 2002. Pour ce faire, nous nous sommes référés à l'augmentation

¹ Rapports, 3427, 3662.

du coût de la vie, à l'inflation, etc. Nous constatons que les écarts entre les comptes 2000 et le budget 2002, en ce qui concerne les subventions, sont d'environ 24 millions de francs et que l'écart entre le budget 2001 et le budget 2002 est de 11,5 millions de francs. Comprenez bien qu'il ne s'agit pas d'additionner les deux sommes, les 24 millions recouvrant effectivement les 11,5 millions de différence observée entre le budget 2001 et le budget 2002; je le signale pour la clarté du débat.

Nous proposons donc une diminution de 7,5 millions de francs, laquelle ne serait pas linéaire. En effet, il ne s'agit pas de diminuer la somme allouée à chaque subventionné d'environ 5%, les montants s'élevant actuellement à environ 150 millions de francs, mais de diminuer de façon globale l'enveloppe des subventions. Nous laissons à la charge du Conseil administratif, respectivement des conseillers administratifs responsables des départements les plus gourmands ou les plus dépensiers concernant les subventions allouées, de répartir ces dernières selon ce qu'ils estiment le plus juste en suivant leur sensibilité politique.

Même si notre proposition de diminution de 7,5 millions de francs sur le groupe de comptes 36 est acceptée, on observera entre les comptes 2000 et le budget 2002 une augmentation d'environ 16,5 millions de francs, et entre le budget 2001 et le budget 2002 une augmentation de 2,5 millions de francs sur la masse des subventions attribuées.

Ceux qui ont pris la peine de lire en détail le document concernant le transfert à des tiers auront pu constater que, entre les comptes 2000 et le budget 2002, ce ne sont pas moins de 68 bénéficiaires de prestations municipales – je ne parle pas du point de vue social, mais je pense aux subventions municipales – qui voient leur subvention augmenter; ils ne sont pas moins de 71 à être dans la même situation entre le budget 2001 et le budget 2002. Sur certains bancs, parfois même proches des radicaux et des libéraux, nous avons entendu dire qu'il fallait faire attention et qu'il s'agissait là d'un terrain miné, parce que nous avons ajouté les subventions en nature. Croyez-moi – vous pouvez refaire le calcul, c'est intéressant et cela prend un quart d'heure – je n'ai pas tenu compte des prestations en nature en considérant ces 139 subventionnés qui voient augmenter leur subvention, car les dés auraient été pipés.

Vous l'aurez compris, notre but est d'accepter une certaine augmentation des subventions, à condition qu'elle soit modérée. Notre démarche est également motivée en raison du flou général – je ne veux pas le qualifier d'artistique, parce que seul le département de M. Vaissade se sentirait visé – qui règne dans l'attribution des subventions. Nous attendons du Conseil administratif qu'il fasse des choix.

Nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur la suite du débat et sur le sort que vous allez réserver à cet amendement. Vous préférez une inflation et une cure,

non pas d'amincissement, mais d'accroissement généralisé qui se développent d'année en année dans chaque budget; c'est votre choix politique, ou plutôt, dirais-je, en ce qui concerne les subventions, votre absence de choix politique.

M. Bernard Lescaze (R). Il est clair que, lorsque l'on s'attaque aux subventions, on reçoit beaucoup de récriminations, car les gens conçoivent généralement que leur subvention ne peut être qu'augmentée nécessairement et jamais diminuée; les personnes subventionnées estiment très souvent que c'est déjà faire un effort énorme que de maintenir leur subvention au niveau actuel. Cela est vrai en période d'inflation mais, aujourd'hui... (*M. Tornare est en train de manger.*) J'espère que je ne gêne pas M. Tornare dans sa digestion alimentaire et son repas! Il est vrai que les personnes subventionnées aiment aussi manger, mais, enfin, il y avait longtemps que l'on n'avait pas vu dans cette enceinte le maire manger en pleine séance du budget... Bon appétit, Monsieur le maire! Je vous prie de m'excuser, mais nous traitons ici un objet sérieux, qui est le budget. (*Huées.*) Je continue.

M. Oberholzer a très justement remarqué que les subventions en nature ne s'élevaient qu'à la somme de 5 millions de francs. En ce qui concerne les subventions, nous constatons une formidable augmentation de 10% en deux ans, au moment où l'inflation est entre 0,9 et 1%. C'est dire que cette augmentation est particulièrement substantielle et que l'économie de 7,5 millions de francs proposée par notre amendement est parfaitement réaliste. Je rappelle qu'il s'agit là d'une économie sur un accroissement, non pas sur une diminution ni même sur un maintien du nombre des subventions. Nous nous posons donc la question suivante: pourquoi une telle augmentation?

Il faut bien le reconnaître, et le rapport de minorité de M. Hainaut le dit clairement, il est vraiment regrettable qu'il y ait toujours une certaine absence de politique générale quant aux subventions. Il y a plusieurs années que nous demandons un règlement sur ce point; les bancs d'en face l'ont demandé avec encore plus d'insistance que nous. Depuis plus de dix ans, nous n'avons jamais obtenu ce règlement ou ce mode de faire que nous avons requis.

Je rends hommage au département des affaires culturelles, qui a présenté certains principes de manière assez claire, mais nous avons immédiatement pu constater que ceux-ci souffraient de nombreuses exceptions.

Après de nombreuses années passées au Conseil municipal et n'étant pas directement impliqué dans le département des sports et de la sécurité, au vu des commissions dont je fais partie, je cherche encore quelle est la politique générale d'attribution des subventions suivie par ce département, lui aussi très généreux

sur ce plan. Cependant, comme je constate que mes collègues membres de la commission des sports et de la sécurité sont incapables de me dire quelle politique générale est suivie par ledit département, force est de constater qu'il n'y en a pas. Il s'agit du saupoudrage ou d'arrosage, vous pouvez choisir, mais le résultat est à peu près le même.

En ce qui concerne le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, les subventions sont plus clairement délimitées lorsqu'elles sont très importantes, mais lorsqu'il s'agit de petites subventions ponctuelles, qui peuvent quand même se monter à plusieurs centaines de milliers de francs, nous constatons qu'il n'existe pas de politique claire pour leur attribution. En réalité, la ligne générale suivie par la Ville à cet égard est particulièrement floue, je dirais même opaque.

Et outre, quand nous demandons un ralentissement de l'accroissement des subventions, il faut insister sur le fait que nous ne nous attaquons nullement à ces subventions déguisées qui aboutissent à l'intérieur du budget de la Ville, par exemple au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de M. Ferrazino. D'après le tableau des subventions, il n'en a pratiquement pas – j'allais dire aucune – alors que, en réalité, il dispose également de sa petite réserve qu'il utilise à discrétion.

En conséquence, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous pensons que cette diminution de 7,5 millions de francs sur cette ligne budgétaire est parfaitement raisonnable et maîtrisable. A l'heure actuelle et comme on l'a fait pendant des années en suivant la volonté d'une majorité du Conseil municipal, nous demandons aux fonctionnaires de la Ville et aux contribuables un effort soutenu, notamment en refusant la moindre diminution des impôts, même symbolique, sous prétexte qu'il convient d'agir ainsi tant que la dette ne sera pas fortement réduite – autant dire quand les poules auront des dents! De plus, nous sommes sûrs que ce n'est pas le Parti démocrate-chrétien qui va leur fournir un appareil dentaire pour ce faire... Eh bien, dans ces conditions, nous pensons pouvoir demander aux personnes subventionnées de faire elles aussi un modeste effort, en acceptant que l'augmentation – je dis bien: l'augmentation – de leur subvention soit limitée à 2,5 millions de francs.

En nous appuyant sur le même argument que tout à l'heure, nous estimons qu'il appartient bien davantage au Conseil administratif, lequel connaît le travail accompli par ces personnes subventionnées, de procéder à cette répartition équitable qu'au Conseil municipal. C'est pourquoi nous faisons une proposition globale. Si vous l'acceptez, cela simplifiera beaucoup les débats, parce qu'il peut y avoir des cas où les augmentations sont pleinement justifiées. Il ne faut pas imaginer que nous allons vouloir toutes les diminuer. Les diminutions ou les stabilisations linéaires sont les plus sottes qui soient. En conséquence, il faut qu'il y ait

parfois des augmentations, d'autres fois un maintien, et parfois encore une diminution des subventions. Il nous semble que c'est le Conseil administratif qui est, et de loin, le mieux placé pour faire ce travail.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite donc à suivre le projet d'amendement signée par M. Hainaut et M^{me} Ducret.

Mis aux voix, l'amendement des groupes libéral et radical demandant une diminution de 750 000 francs sur les subventions et allocations est refusé à la majorité.

Le président. Nous en avons terminé avec les amendements génériques et nous passons maintenant à la page 13, «Autorités».

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai demandé la parole. Il ne s'agit pas seulement de mon département, mais également de modifications portant sur les amortissements ordinaires, puisque nous allons traiter un certain nombre d'amendements concernant ces derniers, qui s'appliquent à tous les départements. Certains de ces amendements proposent des augmentations, d'autres des diminutions. J'aimerais souligner que, en fin de compte, celles-ci s'équilibrent avec celles-là et que la différence entre elles est nulle. Il s'agit donc de transferts.

Si vous êtes d'accord, Monsieur le président, je vais déjà faire état de certains amortissements concernant en particulier les départements. Le premier se monte à 300 000 francs et concerne le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, pour le matériel et les indemnités. Pourquoi cet amortissement? Au Conseil administratif, nous imaginons que le Conseil municipal, au cours de sa première séance de l'année, en janvier 2002, va voter un projet d'arrêté concernant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives; nous estimons donc qu'il est d'ores et déjà utile, en fonction de ce que vous voterez – un montant pouvant être de 1 ou 1,2 million de francs – de passer un amortissement de 300 000 francs.

Par exemple, nous diminuons de 96 700 francs certains amortissements concernant l'entretien et la sécurité des bâtiments sportifs et qui n'ont pas été votés en 2001. Au sujet du centre du Bois-des-Frères – cela concerne également le département de M. Hediger – un amendement de 37 667 francs sera annoncé par le président Losio tout à l'heure, proposant une diminution de 15 à 10 annuités. Un autre amendement de 13 125 francs sera déposé au sujet d'une acquisition de parcelles par le Service des espaces verts et de l'environnement.

Ce que je vais dire maintenant est très important, donc écoutez-moi bien: nous allons diminuer les amortissements concernant le nouveau Musée d'ethnographie, parce qu'il n'a pas été construit ou ne se construira pas alors que nous en tenions compte dans la politique d'amortissements. Il s'agit d'un montant relativement important, puisqu'il s'élève à 1 290 833 francs. Par contre, nous allons amortir, pour 970 741 francs, une partie du crédit d'étude pour le nouveau Musée d'ethnographie. Je vous rappelle que le montant global dudit crédit d'étude était de l'ordre de 3 428 000 francs.

Voilà, il y aura encore un amortissement supplémentaire concernant l'impression du Guide orange du Service d'incendie et de secours, c'est-à-dire le guide des produits chimiques imprimé tous les trois ou quatre ans par ce service; cet amortissement n'avait pas encore été passé.

Au total, je le répète, les augmentations et les diminutions s'équilibrent. Je vous suggère de voter les amendements s'y rapportant quand ils seront annoncés par le président Losio, puisqu'ils ne changeront rien au résultat final, à savoir au montant global des amortissements.

Autorités.

*Page 13, cellule 0002, Administration centrale,
groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien demandant la suppression d'un nouveau poste pour un collaborateur scientifique demandé au Secrétariat du Conseil administratif. Cet amendement propose une diminution de 106 636 francs. L'ancien montant est de 5 916 831 francs et le nouveau montant serait de 5 810 195 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non (Alternative) contre 31 oui (Entente).

*Page 13, cellule 0002, Administration centrale,
groupe de comptes 318, Honoraires et prestations de service.*

Le président. Un amendement concernant ce groupe de comptes a été déposé par M. le conseiller administratif Alain Vaissade. Il demande une augmentation de 650 000 francs en vue des actions projetées dans le cadre de l'Agenda 21. L'ancien montant est de 930 857 francs, et le nouveau montant s'élèverait à 1 580 857 francs.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'ai présenté à la commission des finances la demande de crédit de 650 000 francs en distribuant un document avec l'exposé synthétique des raisons qui la motivent. Je rappelle que la déléguée à l'Agenda 21 de la Ville de Genève est entrée en fonction au mois de février 2001 et qu'elle a précisément travaillé pour aboutir à une proposition, laquelle nous est parvenue au début du mois juillet, alors que le budget avait été bouclé par le Conseil administratif. Nous avons donc décidé de présenter cela comme correction à apporter au budget.

Concernant l'exposé des motifs, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que ces crédits devraient permettre de formuler des propositions pour faire évoluer vers une phase plus opérationnelle le projet initial de l'Agenda 21, mis sur pied par le Conseil administratif dès 1995. Cette proposition correspond aux attentes du Conseil administratif ainsi qu'à celles des membres de la délégation à l'Agenda 21 et du Conseil municipal telles que formulées dans plusieurs motions. Elle répond également aux exigences posées par l'Agenda 21 de Rio et par la charte d'Alborg, auxquelles la Ville de Genève a toujours adhéré.

Les trois objectifs politiques poursuivis par le Conseil administratif pour finaliser l'élaboration de l'Agenda 21 sont, premièrement, la mise en place d'une administration durable et exemplaire au moyen d'un programme de sensibilisation et de formation des employés et par l'instauration d'un système de gestion durable; deuxièmement, il s'agit de mettre en place un processus de démocratie participative, c'est-à-dire qu'il faut maintenant donner une crédibilité à l'Agenda 21 aux yeux de la population; le troisième objectif consiste à réaliser des instruments d'évaluation des projets de l'administration, c'est-à-dire un tableau de bord.

Je ne vais pas développer à nouveau ce que je vous ai communiqué à la commission des finances et qui figure dans le rapport de majorité à la page 57. Je dirai simplement, puisque les chefs de groupe ont les projets d'amendement, comme je l'ai stipulé à la fin de celui que je vous présente ici, que, pour parler clairement – c'est-à-dire en un mot, une image, et un chiffre – il s'agit d'un programme de formation pour le personnel de la Ville de Genève en faveur du développement durable. Je demande donc un crédit de 150 000 francs pour atteindre cet objectif, de telle façon que nous puissions mettre sur pied une administration durable.

Deuxièmement, un programme d'utilisation rationnelle des ressources et d'amélioration des conditions de travail de la fonction publique est nécessaire dans ce cadre. C'est ce que l'on appelle la gestion durable, et le crédit demandé à cette fin s'élève à 200 000 francs.

Troisièmement, il faut mettre en place, en collaboration avec la population et les organisations non gouvernementales, un programme d'action dans le cadre

de l'Agenda 21. C'est ce que l'on appelle la «démocratie participative» – le groupe socialiste est très attentif à cette demande – et je demande ici un crédit de 200 000 francs.

Quatrièmement, je demande un crédit de 100 000 francs pour la mise en place d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation des actions et projets de la Ville dans ce domaine.

La somme de tous ces crédits, dont la demande a, je le répète, déjà été présentée à la commission des finances, représente 650 000 francs. Il s'agit maintenant de savoir si le Conseil municipal, en séance plénière, après avoir pris connaissance des arguments déjà évoqués à la commission des finances et que j'ai rappelés à l'instant, ainsi que de ceux que je viens de développer, veut donner à la déléguée à l'Agenda 21 les moyens de passer à une phase opérationnelle et de proposer des projets concrets. C'est pourquoi je vous demande d'accepter cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). Notre groupe a refusé cet amendement lors du vote de la commission des finances, et il en fera de même à présent pour les raisons suivantes qui, en fait, sont extrêmement simples. Nous n'avons rien, *a priori*, contre l'Agenda 21; par contre, nous sommes opposés à la manière de procéder de M. Vaissade. Nous n'acceptons pas que l'on ne nous présente un rapport succinct que le 21 novembre, ainsi que le magistrat l'a dit lui-même. Pour être succinct, c'est succinct! Rien n'est détaillé sur cette demande d'une somme de 650 000 francs. Jugez-en à l'extrait que je vais vous lire en guise d'exemple: «Le Conseil administratif propose d'allouer 200 000 francs à ce projet, montant qui devrait essentiellement correspondre à la création de supports.» Plus loin, il est écrit: «Le coût estimé de ce projet est d'environ 200 000 francs», et encore plus loin: «Le coût estimé de ce projet est de 100 000 francs.»

Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas ainsi que nous souhaitons travailler. Monsieur Vaissade, revenez nous présenter une proposition détaillée, en bonne et due forme, au mois de janvier – nous comprenons bien qu'il y a une certaine urgence et qu'il faut que la déléguée à l'Agenda 21 puisse travailler – et non pas avec une page A4 recto verso, c'est se moquer des conseillers municipaux. C'est pour cela que nous refuserons de voter cette demande de crédit de 650 000 francs.

M. Bernard Lescaze (R). Les radicaux, qui sont très conscients du problème de l'Agenda 21, se sont abstenus lors du vote en commission, bien que les informations fournies par le Conseil administratif aient été plus que succinctes.

Aujourd'hui, ils hésitent entre maintenir cette abstention et voter résolument non, car, si cet amendement a été accepté à la majorité de la commission des finances, c'est parce que l'un des groupes de l'Alternative, le groupe socialiste, avait voté non par la voix de ses deux commissaires. Nous serions intéressés de savoir si, aujourd'hui, à la demande du magistrat, le groupe socialiste revient sur son vote de commission ou s'il le maintient.

Les arguments présentés par M. Vaissade quant au fond, c'est-à-dire à la nécessité d'un développement durable, sont extrêmement pertinents. Les arguments avancés par M. le conseiller municipal Bonny sont intéressants, parce qu'il est vrai que la proposition de M. Vaissade était particulièrement sommaire.

Enfin, l'expérience que nous avons de l'usage que l'on fait parfois du matériel à la Ville de Genève ne nous paraît pas répondre aux impératifs du développement durable. Nous serions heureux que la municipalité, notamment, je le dis clairement, dans le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dont est chargé M. Ferrazino, essaie de faire durer un peu plus longtemps les nombreuses machines nécessaires dans les différentes divisions dudit département. Nous sommes très étonnés de voir que, en Ville de Genève, beaucoup de véhicules ne sont plus utilisables après 50 000 ou 60 000 kilomètres, alors que notre expérience personnelle, dans notre vie privée, nous montre que nous pouvons tirer bien davantage de nos véhicules. Examiner cela, c'est aussi l'une des tâches de l'Agenda 21, comme vient de le dire M. Vaissade.

Nous sommes donc partagés. Nous aimerions également connaître les arguments qui ont pu faire changer d'avis le groupe socialiste, parce que je vois bien comment les choses vont à l'évidence se passer: le groupe socialiste va changer son vote sans que nous ayons reçu beaucoup d'explications à ce sujet. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je tenais à faire cette petite déclaration. Les buts poursuivis par l'Agenda 21 sont plus que louables, et nous pensons que l'administration municipale doit effectivement s'appliquer à les poursuivre, y compris dans le domaine de la gestion du matériel. Personnellement, je trouve que l'utilisation rationnelle des ressources, qui devraient comprendre le matériel – on nous demande d'y attribuer 200 000 francs – est un point particulièrement important. C'est pourquoi nous balançons entre l'abstention et le non.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais fournir quelque éléments à M. Lescaze, afin de lui permettre de voter en toute connaissance de cause. Vous hésitez entre vous abstenir et voter non, mais vous avez une troisième possibilité que vous avez un peu rapidement écartée et qui consiste à soutenir la demande de crédit qui vous est soumise par le Conseil administratif. Pour vous en convaincre, je me référerai à un projet de motion développé par M. Buchi, chef de groupe radical au Grand Conseil; il a déposé une motion, laquelle a été très bien

accueillie, justement pour que le Conseil d'Etat prenne des mesures en matière de développement durable. Ce que proposent les radicaux au niveau du Grand Conseil, le groupe municipal radical serait bien inspiré de le mettre en pratique dans le cadre de nos débats, parce que la réflexion est exactement la même.

Monsieur Lescaze, vous avez fait allusion tout à l'heure à la durée de vie des véhicules de l'administration. La notion de développement durable n'est pas tout à fait comparable à celle de durée, mais nous réfléchissons précisément, au sein de l'administration, sur la mobilité alternative et la possibilité de trouver un certain nombre de véhicules à émissions non polluantes. Je vous rappelle que le Conseil administratif a souhaité ratifier la convention de Florence, qui vise à prendre un certain nombre de dispositions pour faire en sorte que l'administration puisse utiliser des véhicules non polluants. C'est ce que nous souhaitons faire.

Quant à vous, Monsieur Bonny, vous ne manquez pas de culot! Nous avons débattu tout à l'heure des projets d'amendement émanant notamment de votre groupe, où vous nous proposez une réduction générale de 5 ou de 7 millions de francs selon les cas, sans nous dire dans quel domaine vous vouliez réduire ces montants. Cependant, quand nous, Conseil administratif, nous vous proposons, sur la base d'un exposé des motifs de deux pages, les raisons pour lesquelles nous présentons un amendement demandant une augmentation de crédit de 600 000 francs, vous nous dites que notre argumentation est insuffisante. Dans ces conditions, vous me permettez de douter un peu de votre manière de procéder, quand on voit la différence entre votre manière de concevoir les modifications de budget selon qu'il s'agisse de réductions proposées par vous ou d'augmentations proposées par nous.

Je dirai, pour ma part, qu'il faut savoir de quoi nous parlons. La déléguée à l'Agenda 21 anime aujourd'hui une délégation du Conseil administratif composée de mes collègues Alain Vaissade et Manuel Tornare, ainsi que de moi-même, et qui réunit une quarantaine de fonctionnaires de notre administration. Cette délégation se réunit quatre fois par an, ce qui est nécessaire, bien entendu, mais de loin pas suffisant.

Comment voulez-vous que nous puissions réaliser les objectifs que vous nous avez posés et que nous nous sommes fixés? Je vous rappelle qu'ils visent non seulement, comme le rappelait tout à l'heure Alain Vaissade, à faire passer le message – je dirais même le «réflexe Agenda 21» – au sein de l'administration, ce qui suppose bien évidemment une formation et une information spécialement adaptées à nos différents collaborateurs. Cela suppose également une information à la population; c'est là l'aspect de démocratie participative relevé tout à l'heure. Si vous ne nous donnez pas les moyens financiers de mettre en pratique ces objectifs que vous nous demandez de réaliser, nous vous le disons tout de suite, nous ne pourrions tout simplement pas y parvenir.

Aujourd'hui, quelques mois après l'entrée en fonction de M^{me} Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21, nous avons non seulement rapidement effectué un travail indéniable en prenant déjà un certain nombre d'initiatives au sein de l'administration afin de mettre en pratique un plan d'intervention, mais nous avons également souhaité, en parallèle, vous donner l'explication la plus exhaustive possible, pour vous permettre de comprendre pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de faire un effort financier – à mes yeux pas encore suffisant – de 650 000 francs, comme cela vous est demandé, pour nous permettre d'aller véritablement dans le sens de ce que vous souhaitez.

J'espère, Monsieur Lescaze, que votre parti ne se manifestera pas par une abstention «dynamique», comme je crois que vous qualifiez celles de votre groupe, mais au contraire par un soutien au travail que vous nous demandez de faire dans le cadre du développement durable. Je le répète, sans ces moyens financiers, vous devez savoir que nous ne pourrions pas réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Manuel Tornare, maire. Concernant l'Agenda 21, comme l'a dit mon collègue Christian Ferrazino il y a un instant, la Ville de Genève est reconnue dans le monde entier comme étant à la pointe; ce n'est pas un scoop. Je demande au groupe socialiste de ne pas interrompre cet élan, ce qui serait vraiment dommage.

Une voix. C'est un caucus!

M. Manuel Tornare, maire. C'est un caucus, absolument; cela peut arriver. Le groupe socialiste et d'autres, comme M. Bonny, disent que M. Vaissade n'est venu que tardivement présenter à la commission des finances un document trop succinct... Mais l'Agenda 21, c'est une partition que vous connaissez! Cela fait des années que nous en parlons ici, dans cette enceinte, même déjà à l'époque où j'étais moi-même conseiller municipal! Vous ne pouvez donc pas adresser ce reproche à mon collègue.

Le groupe socialiste, et d'autres également, tiennent tout de même un discours paradoxal. (*Remarque de M. Grand.*) Qui aime bien châtie bien, Monsieur Grand! Vous nous demandez de prendre des mesures; c'est ce que nous avons fait, par exemple pour le tunnel du Mont-Blanc, à propos duquel il s'agissait aussi de respecter les principes de l'Agenda 21. Il s'agit d'être cohérents: vous nous accompagnez à Porto Alegre et, comme l'ont dit Christian Ferrazino et Alain Vaissade, vous nous demandez de faire de la démocratie participative; or celle-ci est aussi comprise dans les objectifs visés par l'Agenda 21.

Dans le domaine local, je rappellerai quand même que vous avez demandé à mon département – et je vous ai suivis – d’interrompre les travaux du nant de Jarognant au parc Bertrand, parce que, au moment de son aménagement, il est vrai que celui-ci ne correspondait pas à certains principes de l’Agenda 21, de même que le bassin de la place Neuve. Mon collègue Christian Ferrazino, les Services industriels de Genève et mon département ont alors interrompu les travaux, parce que des problèmes de respect de l’environnement se posaient. Soyez donc logiques: si vous voulez prendre parfois un peu d’indépendance par rapport à votre magistrat, je peux le comprendre... (*brouhaha*), mais n’obligez pas le magistrat d’être plus écologiste que vous, ce n’est pas à votre honneur!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). En ce qui me concerne, je ne suis pas allé à Porto Alegre et le terme de «démocratie participative» ne fait pas encore tout à fait partie de mon vocabulaire. (*Rires.*) Ce n’est pas un scoop non plus. Cela dit, Porto Alegre n’a certes pas l’exclusivité en matière de souci du développement durable, le groupe libéral s’en préoccupe également. Néanmoins, nous partageons l’opinion des groupes démocrate-chrétien et radical sur cet objet, et nous maintiendrons le vote négatif par lequel nous avons refusé cet amendement à la commission des finances.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Chers conseillers municipaux et conseillères municipales, les deux griefs que j’entends formuler à l’égard de la présente demande de crédit donnent l’impression que celle-ci consiste en un projet de dernière minute. J’aimerais insister, à mon tour, sur le fait que la déléguée à l’Agenda 21, M^{me} Dayer Fournet, n’a été engagée qu’au printemps dernier, qu’elle a rendu un rapport au mois de septembre seulement, alors que le budget avait déjà été imprimé, et qu’il est normal que, pour rendre opérationnelle la première phase d’application de l’Agenda 21 dans l’administration municipale, le président de la Délégation à l’environnement, M. Vaissade, soit venu nous soumettre cette demande de crédit.

A mon avis, prétendre que ce projet d’amendement n’est pas assez étoffé, c’est faire un procès d’intention au Conseil administratif. Cette demande de crédit est tout à fait respectable; ce qu’elle vise, c’est la sensibilisation et la formation du personnel. Ce n’est pas à vous que je vais cacher que, généralement, ceux qui freinent les changements, ce sont les fonctionnaires! La première étape pour faire évoluer le travail de la municipalité dans le sens du développement durable, c’est la sensibilisation et la formation du personnel, et c’est ce qui est demandé ici.

Il y a moins de vingt ans, un nouveau parti a été créé à Genève, celui des Verts. On a prétendu alors que ce n’était pas un parti, que tous les groupes

devaient se montrer écologistes dans leur programme, et c'est ce qui s'est passé. Tous les partis siégeant au sein du Conseil municipal l'ont fait. Malheureusement, lorsqu'il faut passer aux actes, qui vote en faveur de l'écologie? Eh bien, ce sont principalement les Verts.

M^{me} Sandrine Salerno (S). En préambule, je vous demande, Monsieur le président, de transmettre à Manuel Tornare, notre maire à tous, que nous l'aimons énormément malgré les propos qu'il a tenus, que nous lui rappelons que les pouvoirs sont séparés, heureusement...

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il m'incombe aujourd'hui la lourde tâche de vous expliquer quelle sera la position du groupe socialiste. Je vais répondre à M. Lescaze, qui se demandait si les socialistes refuseraient à nouveau cet amendement comme nous l'avons effectivement fait, mon collègue Daniel Sormanni et moi-même, lors du vote à la commission des finances. Eh bien, Monsieur Lescaze, nous changeons de position: en effet, aujourd'hui, le groupe socialiste va s'abstenir quant à ce projet d'amendement. Ce ne sera pas une abstention dynamique, comme M. Ferrazino a qualifié l'abstention du Parti radical. Nous espérons défendre devant vous une abstention constructive. Je m'explique.

Au sujet du fond, le Parti socialiste ne souhaite pas couper les ailes au Conseil administratif dans ses velléités de promouvoir l'Agenda 21, bien au contraire; il est tout à fait convaincu de la nécessité de développer une politique publique respectueuse des principes développés dans l'Agenda 21.

Cependant, il est vrai que, sur la forme, nous avons quelques doutes. Je le déclare ici – cela figurera donc au *Mémorial*, on pourra s'y référer dans quelque temps – le Parti socialiste est même prêt à investir pour atteindre le but précité une somme plus élevée que celle qui nous est demandée aujourd'hui. Si nous nous apprêtons à nous abstenir sur cet amendement demandant un crédit de 650 000 francs, ce n'est pas, je le répète, parce que nous sommes opposés aux projets développés dans l'Agenda 21, mais parce que la justification de ces projets devant la commission des finances ne nous a que partiellement convaincus.

Effectivement, des questions de forme se posent. Je reprends les propos de M. Perler concernant l'engagement de M^{me} Dayer Fournet, le rapport de celle-ci rendu en septembre et, enfin, l'amendement du Conseil administratif. Loin de nous l'idée de prétendre que le travail a été effectué dans la précipitation; au contraire, cette personne est entrée en fonction en février et, en septembre, elle rendait un rapport au Conseil administratif. Cependant, développer une politique

publique en matière de développement durable prend du temps, et de cette politique – je le répète, nous sommes prêts à engager des moyens bien plus importants que ceux qui nous sont demandés aujourd’hui – il faut en discuter.

C’est pourquoi, pour conclure, le Parti socialiste souhaite que la Ville développe une politique publique ambitieuse en matière de développement durable et que le Conseil administratif revienne dans les meilleurs délais présenter au Conseil municipal des propositions que nous nous ferons un très grand plaisir de discuter en commission. A ce sujet, nous souhaiterions en effet poser certaines questions. Par la suite, le plénum pourra voter en toute connaissance sur des objectifs et des missions auxquels le Conseil administratif souhaite appliquer ces sommes.

Je rappelle que dans le document qui nous a été remis par le Conseil administratif figurent les trois termes correspondant aux principes directeurs de l’Agenda 21: la concertation, la discussion et la persuasion. Nous nous y rallions absolument et nous demandons au Conseil administratif plus de temps de réflexion et de discussion, et de faire preuve d’un peu plus de persuasion.

M. Didier Bonny (DC). Je ne dirai que quelques mots, puisque nous partageons l’avis du Parti socialiste exprimé à l’instant par l’une de ses représentantes en tant que membre du Conseil municipal, et non pas celui qu’a exposé le magistrat socialiste au nom du Conseil administratif. Nous allons quand même voter non et ne pas nous abstenir, parce que, si tout le monde s’abstient, il suffira finalement qu’une personne vote oui et la demande de crédit sera entérinée. Je tiens à le répéter: nous n’avons rien contre les objectifs de l’Agenda 21, mais nous souhaitons simplement pouvoir en discuter plus en détail en commission.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme les socialistes!

M. Didier Bonny. Comme les socialistes, exactement, Monsieur Ferrazino! Le procès d’intention, ce n’est pas nous qui vous l’adressons, mais vous qui nous l’adressez en faisant croire que ceux qui ne vont pas voter en faveur de cette demande de crédit aujourd’hui sont opposés à l’Agenda 21.

Monsieur Tornare, vous dites que nous connaissons bien en quoi consiste l’Agenda 21, depuis le temps qu’il en est question au Conseil municipal...

M. Manuel Tornare, maire. Depuis 1992.

M. Didier Bonny. Eh bien, je ne suis pas sûr que nous le connaissions tous si en détail que cela; il est donc bon que nous fassions encore un petit tour en commission pour l'étudier.

Il s'agit maintenant de passer à la phase vraiment concrète de sa réalisation; si les principes de l'Agenda 21 sont connus depuis si longtemps, Monsieur Tornare, vous m'expliquerez pourquoi le Conseil administratif, par la voix de M. Alain Vaissade, a attendu le 21 novembre 2001 pour nous soumettre cette demande de crédit. Vous auriez pu le faire avant, ce n'était pas difficile! Vous pouviez même déposer une demande de crédit au Conseil municipal lors de la session plénière du début de décembre, laquelle aurait été renvoyée directement en commission et votée en janvier ou en février 2002. Votre manière de procéder ressemble donc à un coup de force, et nous ne sommes pas d'accord avec cette façon d'agir. Je rappelle quand même qu'il s'agit d'un montant de 650 000 francs; on ne les trouve pas sous les sabots d'un cheval!

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Monsieur le président, vous transmettez à nos amis les Verts qu'ils ne sont pas les seuls à défendre l'Agenda 21. Pour notre part, nous voterons bien évidemment cet amendement. J'ai un peu de peine à comprendre l'attitude des socialistes à ce sujet. Ils disent qu'ils veulent une politique ambitieuse dans ce domaine, mais il faudrait pour cela en donner les moyens au Conseil administratif. Mesdames et Messieurs les socialistes, que vous votiez non ou que vous vous absteniez, vous savez très bien que le résultat sera exactement le même. Je regrette donc un peu que vous adoptiez cette position et, en ce qui nous concerne, nous voterons cet amendement.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté attentivement ce débat. Sans entrer maintenant dans la polémique et me prononcer pour ou contre cette demande de crédit, je signale qu'il y a un point sur lequel les trois conseillers administratifs qui se sont exprimés n'ont pas répondu: M. Bonny leur a demandé de présenter un projet d'amendement au début du mois de janvier, lequel serait tout de suite renvoyé en commission, mais aucun conseiller administratif n'a réagi. Pourquoi? Parce que cela voudrait dire que l'ensemble du Conseil municipal serait peut-être unanime à voter la proposition de M. Bonny.

En ce moment, nos avis sont divergents et c'est dommage; tout le monde a pris position sur différents points, et le résultat risque d'être regrettable.

Personnellement, je n'ai pas suivi le débat à la commission des finances concernant cette demande de crédit, mais je demande aux trois conseillers administratifs qui se sont exprimés de répondre à la proposition de M. Bonny que je viens de rappeler et qui aboutirait peut-être, en février, à un vote unanime. Ce

soir, on est contre, on est pour, on s'abstient... Mon groupe a fait un choix et je le respecte, mais j'aimerais avoir une réponse concernant le projet d'amendement de M. Vaissade, parce que M. Bonny dit qu'un certain nombre de détails ne nous ont pas été expliqués. Une nouvelle proposition permettrait, en effet, de reprendre le débat et d'éclaircir la question. Quoi qu'il en soit, que nous votions aujourd'hui ou au mois de janvier ou de février ne changera pas grand-chose.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'interviens tout d'abord pour répondre à M. Bonny quant à la date du 21 novembre, qu'il juge tardive, date à laquelle j'ai présenté cet amendement à la commission des finances. Je vous rappelle que c'est à ce moment-là que ladite commission nous a auditionnés concernant les corrections budgétaires que le Conseil administratif est en droit d'apporter au budget. Vous n'allez donc pas nous reprocher maintenant de ne les avoir présentées qu'alors, d'autant plus que, comme l'a dit mon collègue Christian Ferrazino tout à l'heure, vous n'hésitez pas, vous, à venir déposer en séance plénière un amendement demandant une diminution de 5 millions de francs sur des rubriques non affectées.

Quant à ceux qui disent qu'ils ne sont pas opposés à l'Agenda 21, mais qu'il faudrait procéder autrement... Il me semble que j'ai déjà entendu cette chanson-là à propos d'un autre objet: «On n'est pas contre un nouveau Musée d'ethnographie, il faut en faire un», mais le résultat est qu'il n'y en aura pas! Il n'y aura pas de nouveau Musée d'ethnographie avant longtemps! Alors, votre politique, on la connaît: «On n'est pas contre, en fin de compte, on serait même pour, mais on va voter de telle manière qu'on ne soit pas pour, parce que, de toute façon, on est contre...»

J'aimerais aussi commenter l'intervention des représentants du Parti socialiste, nous disant qu'ils ont changé d'avis et qu'ils vont s'abstenir. Cependant, il me semble n'avoir entendu aucune proposition de leur part. (*Huées sur les bancs des socialistes.*) Pour qu'une politique ambitieuse puisse être appliquée, il faut qu'il y ait des propositions.

Enfin, comme ce débat est retransmis à la télévision et qu'il faut que les téléspectateurs comprennent quels en sont les enjeux, je signale que, les radicaux allant certainement voter contre cette demande de crédit, l'abstention du Parti socialiste conduira à son rejet. Il faut que les téléspectateurs le sachent!

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif visant à rétablir un montant de 650 000 francs dans le cadre de l'Agenda 21 est refusé par 31 non (Entente) contre 26 oui (Alliance de gauche et Verts) (12 abstentions socialistes).

Page 15, cellule 0004, Service des relations extérieures, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente proposant une diminution de 254 510 francs. Il s'agit de la suppression de nouveaux postes pour un adjoint de direction et un assistant de direction au Service des relations extérieures. L'ancien montant est de 645 057 francs et le nouveau serait de 390 547 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 36 non (Alternative) contre 31 oui (Entente).

Page 15, cellule 0005, Caisse d'assurance du personnel (CAP), groupe de comptes 434, Autres redevances d'utilisation et prestation de service.

Le président. Le présent amendement a été déposé par M. le conseiller administratif Pierre Muller. Il consiste en une diminution de 28 460 francs pour l'ajustement de la refacturation de la CAP. L'ancien montant est de 2 496 442 francs et le nouveau de 2 467 982 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous venez de donner la justification de cet amendement, Monsieur le président, je n'ai donc plus rien à dire. En effet, il s'agit d'une diminution de 28 460 francs que je vous propose de voter en diminution des revenus divers.

Mis aux voix, l'amendement de M. Muller est accepté à l'unanimité.

Page 16, cellule 001000, Ressources humaines, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes de l'Entente concernant tous les groupes 30. Il s'agit d'une diminution de 214 890 francs concernant la suppression de nouveaux postes pour un juriste et un collaborateur scientifique. L'ancien montant est de 3 869 937 francs et le nouveau serait de 3 655 047 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé à la majorité.

Page 17, cellule 001050, Revenus et charges diverses du personnel, groupe de comptes 30x, Traitements du personnel.

Le président. Le présent amendement a été déposé par le groupe socialiste et consiste en une augmentation de 1 000 000 de francs en vue du développement du Fonds chômage. L'ancien montant s'élevait à 14 779 624 francs et le nouveau s'élèverait à 15 779 624 francs.

M. Daniel Sormanni (S). Je vous rappelle que le Fonds chômage a été créé en 1996 sur l'initiative du Conseil municipal, à une très large majorité d'ailleurs, si je ne m'abuse, et qu'il a fait l'objet de la motion M-150 lors de l'étude du budget l'an dernier, afin d'en définir les contours de manière plus précise.

La dénomination «Fonds chômage» cache en réalité des objectifs beaucoup plus larges. La vocation dudit fonds consiste justement à répondre aux besoins de nos citoyens municipaux n'entrant ni dans le cadre de la LACI, la loi fédérale sur l'assurance chômage et insolvabilité, ni dans celui des lois cantonales, et à s'occuper de ceux que l'on appelle les personnes en fin de droit. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le montant de la subvention allouée à ce fonds soit maintenu ainsi qu'il l'a été depuis plusieurs années, à savoir à hauteur de 2 millions de francs.

Nous avons été déçus, lors du dépôt du projet de budget, de constater que le Conseil administratif l'avait ramené à 1 million de francs. Malheureusement, la situation économique démontre qu'il est nécessaire de maintenir au moins l'action du Fonds chômage à un niveau raisonnable nous permettant d'intervenir. D'ailleurs, il suffit de voir les dépenses auxquelles on procède chaque année par le biais de ce fonds pour en démontrer la nécessité: elles sont très largement supérieures à 1 million de francs.

En outre, le groupe socialiste a eu l'idée, le 10 octobre, de déposer le projet d'arrêté PA-19 – mais cet objet, inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal, n'a pas encore été traité – en vue d'instaurer un projet de règlement concernant le Fonds chômage, afin de répondre de façon plus satisfaisante aux différents besoins. Sur ce plan, je dois le dire – et je pense que le Conseil municipal sera d'accord – nous avons été déçus de l'application du Fonds chômage par le Conseil administratif, laquelle n'est en aucun moment, sauf sur quelques points, allée dans le sens des motions votées à l'époque.

Nous souhaitons donc que l'ancien montant de la subvention soient maintenu, de façon à pouvoir intervenir et à ne pas laisser de côté les oubliés de la croissance et de notre municipalité, et également afin d'étendre le rayon d'action du Fonds

chômage. Nous espérons que le projet de règlement que nous demandons par le biais du projet d'arrêté PA-19 sera rapidement débattu et renvoyé à la commission du règlement de façon qu'il soit applicable rapidement.

C'est pour cette raison que nous vous invitons à soutenir cette demande de dépense supplémentaire de 1 million de francs. Monsieur le président, avant que vous ne me le demandiez, je précise que celle-ci sera compensée par une augmentation de recettes dans le département des sports et de la sécurité, à la page 72 du projet de budget, cellule 4007, sur le groupe de comptes 437, «Amendes». Nous avons déposé un amendement demandant d'augmenter ces recettes de 1 million de francs.

Le président. Nous ferons bien évidemment voter votre proposition de compensation, mais à la condition que votre premier amendement soit accepté. Dans le cas contraire, elle deviendra caduque.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'ai une question à poser à M. Sormanni, conseiller municipal. J'aimerais savoir en vertu de quoi il se permet de dire que la politique de la Ville de Genève en matière de chômage n'est pas à sa convenance, parce qu'il me semble que nous faisons le maximum. Nous avons même une démarche parfaitement pro-active en la matière. La preuve est que nous engageons régulièrement des chômeurs. Simplement, Monsieur Sormanni, pour notre part, nous ne faisons pas de l'angélisme, mais nous sommes actifs dans l'application de cette politique.

Votre démarche n'a qu'une valeur politicienne. Vous compensez votre demande d'augmentation de la subvention allouée au Fonds chômage par un amendement visant à réaliser des recettes supplémentaires. C'est franchement un vilain jeu que vous essayez de nous faire admettre aujourd'hui.

M. Bernard Lescaze (R). L'amendement présenté par M. Sormanni ne me surprend pas, car cela fait des années qu'il essaie d'augmenter le Fonds chômage. Cependant, de la part d'un vieux routier de la commission des finances et du Parti socialiste comme lui, deux paradoxes dans sa démarche me surprennent.

Premièrement – il ne s'est que très partiellement expliqué sur ce point – M. Sormanni propose de compenser le million de francs qu'il décide d'allouer au Fonds chômage par une augmentation des recettes provenant des amendes. Monsieur Sormanni, permettez-moi de signaler qu'une démarche correcte et conforme à la règle consisterait à avoir d'abord à disposition ce million, c'est-à-

dire à avoir voté au préalable un amendement demandant d'augmenter les recettes d'une somme équivalente concernant la ligne budgétaire des amendes. Nous mènerions dans ce cadre une discussion intéressante qui prolongerait celle d'autres débats budgétaires quant à la notion exacte des amendes mises par les agents de sécurité municipaux. Je me réjouis de ce débat, lequel devrait avoir lieu en fin de soirée, au rythme avec lequel nous avançons. L'augmentation de la subvention allouée au Fonds chômage serait ainsi votée par la suite. C'est le premier point.

Deuxièmement, Monsieur Sormanni, en tant qu'homme politique membre du Parti socialiste, vous vous êtes exprimé tout à l'heure au sujet de ce budget – excellent, selon vous – en estimant que nous pouvions continuer à dépenser et à accroître les charges de la Ville, parce que, finalement, la situation économique n'était pas si mauvaise que cela. Comment se fait-il, alors, que vous vouliez absolument augmenter de 1 million de francs la subvention allouée au Fonds chômage? Au Département cantonal de l'économie, le nombre de postes de travail à l'Office de l'emploi est en baisse et les subsides fédéraux diminuent eux aussi, parce que la situation économique s'est malgré tout améliorée.

Alors, il faudrait être cohérent, Monsieur Sormanni: en tant que membre du Parti socialiste, vous ne pouvez pas tenir un double discours et nous dire, quand il s'agit de dépenser, que tout va bien, puis venir ensuite nous demander d'augmenter la subvention du Fonds chômage parce que tout va mal ou risque d'aller mal. C'est parfaitement contradictoire. Je demande donc à cette assemblée de refuser cet amendement.

M. Didier Bonny (DC). Je vais reprendre la fin de l'intervention de M. Lescaze, puisqu'elle correspond exactement à ce qui m'est venu à l'esprit quand j'ai pris connaissance de ce projet d'amendement. Il me semble qu'il y a en tout cas une petite contradiction entre le fait de dire: «Tout va bien, Madame la marquise, c'est formidable, on va avoir 100 millions de bénéfices concernant les comptes 2001» et, d'un autre côté, d'affirmer qu'il faut ajouter 1 million de francs pour le Fonds chômage. Cela ne me paraît pas tout à fait cohérent.

Cela dit, je souhaite plutôt, en fait, poser quelques questions à M. Pierre Muller en l'occurrence, puisque cela dépend de son département. J'aimerais savoir si, au-delà des arguments relevant d'une politique politicienne, ainsi que vous l'avez qualifiée, Monsieur Muller, il est justifié de doubler la subvention du Fonds chômage. Y a-t-il donc tellement de personnes en fin de droit, comme l'a dit M. Sormanni, qui ne peuvent pas toucher des allocations chômage, soit par le biais de la loi fédérale, soit par le biais de la loi cantonale? Si tel était le cas, cela signifierait que ces deux lois sont très mal faites. Monsieur Muller, je vous remercie de répondre à ces deux questions.

Enfin, j'adresse ma dernière question au président de notre Conseil municipal, M. Losio, au sujet de la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment et qui risque de se reproduire à plusieurs reprises durant cette journée d'examen du budget 2002. Que se passera-t-il, dans le cas présent, si l'augmentation de 1 million de francs du Fonds chômage est acceptée par la majorité de ce plénum, mais que la compensation prise sur l'augmentation de la recette des amendes est refusée? Je vous remercie, Monsieur le président, de répondre à cette question.

M. Daniel Sormanni (S). Tout d'abord, j'aimerais quand même rappeler ici que, dans les faits, je ne souhaite pas doubler cette allocation pour le Fonds chômage mais seulement rétablir le montant initialement alloué par rapport au projet de budget déposé par le Conseil administratif, lequel a prévu de le réduire de moitié. Ce n'est pas tout à fait la même chose! Je vous rappelle que, depuis 1999, c'était une somme de 2 millions de francs qui était allouée à ce fonds; je ne vais pas en faire tout l'historique, je vous épargnerai cela. Par conséquent, ce que le groupe socialiste souhaite, c'est que ce fonds soit maintenu au niveau auquel il se trouve depuis plusieurs années, son utilité ayant été démontrée.

Monsieur le président, vous transmettez à notre collègue M. Lescaze que je peux lui renvoyer ses remarques quand il prétend que, ayant affirmé que la situation économique n'était pas si mauvaise que cela, je viens maintenant pleurer pour obtenir une augmentation de la subvention destinée au Fonds chômage. En effet, les groupes de l'Entente ont tenu le discours inverse: ils nous disent que la situation économique est catastrophique, qu'il faut diminuer les dépenses, et M. Lescaze d'affirmer maintenant que la situation économique est bonne! Je lui retourne donc son compliment quant à ma prétendue mauvaise foi et la politique politicienne que, selon lui, en vieux politicien retors qu'il est – et député en plus de cela! – je pratique. (*Remarque de M. Lescaze.*) Monsieur Lescaze, je vous ai consciencieusement écouté quand vous aviez la parole et je ne vous ai pas interrompu; par conséquent, je vous prie d'agir de même envers moi!

Je rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement d'aider les chômeurs en fin de droit, mais également les exclus, les ateliers et les différentes actions du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement afin de soutenir les oubliés de la reprise économique et de notre municipalité. Ce Fonds chômage sera donc utile au sens large du terme.

J'ai lancé une pique au Conseil administratif, et je regrette que M. Pierre Muller l'ait mal interprétée. Nous avons pu constater, lorsque nous avons reçu les

comptes – on les trouve même sur internet – et que nous avons analysé ce qui a été fait, ce qui a été bon et favorable, et aussi ce qui ne l’a pas été: pendant des années, le Fonds chômage a, en effet, été partiellement utilisé pour subventionner le Canton et la Confédération! Cela, nous ne le voulons pas! La loi fédérale sur l’assurance chômage donne un certain nombre de droits, et nous n’entendons pas les remplacer; les lois cantonales sur le chômage, ainsi que les autres lois qui les encadrent donnent elles aussi un certain nombre de droits à certaines personnes dans ce canton, et nous n’entendons pas interférer avec elles. Nous ne voulons donc pas que le Fonds chômage vienne les remplacer, ce qui reviendrait, comme je l’ai dit tout à l’heure, à subventionner le Canton et la Confédération. C’est ce qui s’est produit à plusieurs reprises, et nous refusons cela. C’est dans ce sens-là que j’ai formulé tout à l’heure un certain nombre de critiques sur l’utilisation passée du Fonds chômage.

Nous voulons apporter une aide complémentaire aux aides qui existent déjà. Il y a des oubliés dans notre ville et nous entendons, nous, par ce développement de la politique sociale, nous en occuper! (*Quelques applaudissements.*)

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vais d’abord répondre au conseiller municipal M. Bonny en lui disant que je pense comme lui: en effet, M. Sormanni a des marottes et, depuis quelques années, il enfourche toujours les mêmes vieux chevaux, notamment le Fonds chômage. Monsieur Sormanni, pour être plus précis, si nous avons divisé le montant de la subvention à ce fonds par deux, c’est que nous avons de bonnes raisons pour le faire. Nous avons des indicateurs, et ce qui a été dit par les précédents orateurs concernant l’évolution économique démontre clairement que la division de ce montant par deux dans le projet de budget 2002 est parfaitement adéquate.

Monsieur Sormanni, vous êtes un routinier des objets concernant l’assurance chômage, domaine que vous suivez de près depuis de nombreuses années; vous savez très bien que, en tant que municipalité, nous devons agir sur le principe de la subsidiarité. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez absolument que la Ville de Genève se substitue aux organismes cantonaux et fédéraux.

Je vous propose maintenant un marché, Monsieur Sormanni. Vous retirez cet amendement, et je vous promets que, si la situation économique est mauvaise au premier semestre 2002, le Conseil administratif vous soumettra une demande de crédit en vue d’augmenter à hauteur de 2 millions de francs le montant que vous souhaitez. Etes-vous d’accord avec cette proposition?

Le président. Voilà de la politique transparente!

M. Damien Sidler (Ve). Nous comprenons bien que le chômage soit le cheval de bataille des socialistes, mais ce sujet nous cause quelques problèmes, à nous les Verts. En effet, nous nous disons que, finalement, nous ne pouvons quand même pas nous battre pour augmenter le Fonds chômage. Les socialistes viennent de refuser une augmentation de 600 000 francs destinés à des mandats et à des actions dans le cadre de l'Agenda 21, par une abstention qu'ils qualifient de courageuse, et par ailleurs ils proposent une augmentation de 1 million en faveur du Fonds chômage. Nous n'avons pas très bien compris ce qui se passe, et je ne peux que déplorer le fait qu'il y aura liberté de vote dans mon groupe, car nous ne sommes pas tous d'accord sur cet objet.

M^{me} Christina Matthey (Ve). Damien Sidler vient d'évoquer la liberté de vote. Je suis minoritaire au sein de mon groupe pour défendre la forme d'aide aux chômeurs proposée par l'amendement des socialistes. Nous sommes tous plus ou moins nantis dans cette enceinte, et j'estime que la solidarité vis-à-vis des gens qui ont des difficultés professionnelles relève en quelque sorte de notre devoir. Ce n'est pas de charité larmoyante dont ils ont besoin, mais de notre compréhension.

Vous suivez probablement comme moi-même les indices économiques, lesquels sont en chute libre. Je suis donc d'avis que notre tâche consiste à prévoir certains phénomènes, notamment l'accroissement de la pauvreté parmi les citoyens de notre ville. Au lieu de créer des maisons pour les sans-abri et d'instaurer un système de soupes populaires, prévenons les situations qui conduisent les gens à en avoir besoin et instaurons un fonds chômage accessible à tout le monde. Prévenir la pauvreté coûte beaucoup moins cher que la combattre quand elle existe déjà. C'est pour cela que je voterai contre l'avis majoritaire de mon groupe pour la préservation de cette forme de chômage.

M. Robert Pattaroni (DC). Bien entendu, la préoccupation du Parti socialiste exprimée par M. Sormanni est tout à fait louable; je ne crois pas qu'il y ait jamais eu, en tout cas dans les rangs des partis représentés dans cette enceinte, des opposants à ce que le Canton et les communes soient actifs en matière de chômage. D'ailleurs, vous le savez, le Canton et les communes de Genève sont les plus actifs de Suisse dans le domaine de la lutte contre le chômage.

Cependant, il s'agit de distinguer les différents niveaux d'intervention dans ce domaine. Je voudrais rendre M. Sormanni attentif au fait que le nouveau Conseil d'Etat est tout de même présidé par une personne reconnue comme étant une socialiste parmi les socialistes; c'est d'ailleurs ce que relatent le *Courrier* de ce

matin ou encore le *Temps*; il est écrit dans ces articles qu'il faut absolument se concerter en matière de partage des tâches. C'est valable pour la culture ainsi que pour la petite enfance, et cela est et reste valable pour le chômage.

Je pense donc qu'il est inutile, tant que sa nécessité n'est pas démontrée, d'ajouter une dépense supplémentaire au budget de la Ville qui doit pour le moment intervenir d'une manière plus forte, par exemple, en faveur d'une certaine aide sociale ou pour la petite enfance. Quant au chômage, le problème ne se situe pas tant au niveau du manque d'argent que de la possibilité d'offrir des emplois à tous. Trouvons donc des solutions que nous pourrions mettre en œuvre au niveau de la commune; ce n'est pas facile, mais ne cherchons pas d'abord à augmenter l'assurance chômage.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). M. Sormanni a l'air un peu distrait en ce moment, mais il aurait mieux fait de consacrer les quelques minutes qui viennent de s'écouler à réfléchir à la proposition que lui a faite le magistrat libéral, chargé du département des finances, Pierre Muller, c'est-à-dire de retirer son amendement avec l'éventualité, au mois de mai ou de juin, si cela se révèle nécessaire, de voter à nouveau un million de francs supplémentaire en faveur du Fonds chômage.

Cela dit, le groupe libéral refusera l'amendement proposé par les socialistes. Il s'interroge également sur le mode de compensation choisi. Si le Parti socialiste était venu nous dire qu'il menait une politique si dynamique que cela, propre à développer des entreprises, à favoriser la reprise économique et le travail, donc à générer des revenus, des bénéfices et donc des impôts, il aurait peut-être pu nous proposer de prélever en compensation ce million sur des recettes fiscales supplémentaires. Mais non, vous, les socialistes, pour approvisionner le Fonds chômage, vous proposez sans sourciller – et même avec un sérieux qui vous est propre – de prélever un million de francs sur l'indiscipline, pour ne pas dire le caractère carrément hors la loi et dangereux des automobilistes. Je trouve votre démarche un peu amoral, avec un alpha privatif.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). En ce qui nous concerne, nous voterons cet amendement. Je regrette ce qui se passe en ce moment. Nous sommes ici pour faire de la politique et non des règlements de compte. Le groupe socialiste n'a pas accepté l'amendement proposant une augmentation pour l'Agenda 21; qu'ils prennent ses responsabilités à ce niveau-là, ce n'est pas à nous de les juger. J'ai d'autant plus de peine à comprendre l'attitude de la majorité de ce Conseil concernant l'amendement qui nous occupe à l'instant, que ce sont les Verts qui

ont avancé des arguments justifiant l'augmentation dont il est question. Alors vous, les membres du Parti écologiste, expliquez-nous votre attitude, s'il vous plaît.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Evidemment, nous voterons également cet amendement. Je regrette d'autant plus ce qui se passe en ce moment que nous avons longtemps hésité à l'accepter ou non. Nous avons attendu d'avoir la garantie que les dépenses auxquelles on a procédé dans le cadre du Fonds chômage correspondaient aux missions dévolues à ce fonds. Or les arguments favorables à ces dernières émanaient notamment du groupe qui est en train de refuser cet amendement des socialistes. Nous avons donc reçu la garantie que ces sommes ont effectivement été dépensées de manière correcte.

Par ailleurs, il ne faut quand même pas oublier que, actuellement – nous recevons tous les statistiques à ce sujet – le taux de chômage est en train de remonter. Au cas où il resterait une légère marge sur les dépenses de ce fonds, à notre avis et même si c'est regrettable, il vaut mieux prévoir encore une légère dégradation du chômage et inscrire ce million supplémentaire au budget. D'autre part, l'augmentation du chômage ne signifie pas forcément une diminution de la conjoncture, les deux choses n'étant pas forcément automatiquement liées.

Enfin, je voudrais terminer en souhaitant qu'il n'y ait plus de conflit à l'intérieur de nos coalitions et que nous votions cet amendement.

M. Georges Breguet (Ve). J'aimerais préciser quelque peu la position des Verts, parce que je crois qu'elle a été mal comprise. Nous avons d'abord signalé qu'il y aurait liberté de vote sur cet objet dans notre groupe, mais nous n'avons pas dit que nous allions systématiquement nous opposer à cet amendement.

Deuxièmement, nous pourrions quand même faire un peu de linguistique. Il se trouve que le mot «chômage» figure dans la dénomination de ce fonds; cela peut se comprendre, mais, à l'heure actuelle, il ne s'agit pas de débattre d'une protection directe contre le chômage au premier degré; il s'agit d'un parachute ventral de la protection sociale permettant de s'occuper de cas particuliers dans notre ville. Une fois réalisé un dossier précis contenant des demandes tout à fait ciblées, une fois analysé le rapport concernant la bonne gestion de ce fonds, il n'y a aucune raison que notre groupe s'oppose à une politique du type de celle que défend l'amendement socialiste.

Ce que nous n'apprécions pas, dans cet amendement, c'est ce chiffre magique de 1 million de francs. Pourquoi pas 2 millions ou un demi-million? Il n'y a aucune justification particulière apportée au montant de la somme requise...

(Brouhaha dans les rangs socialistes.) Laissez-moi terminer! C'est le côté démagogique – je le dis franchement – de cette démarche, qui consiste à accoler ce million au mot «chômage», qui nous déplaît. Nous sommes les premiers à soutenir l'existence d'un fonds de réserve pour le chômage résiduel qui frappe certains des habitants de notre ville. Cependant, nous n'aimons pas être manipulés au moyen de slogans.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, pourrais-je avoir une réponse?

Le président. Monsieur Bonny, je vais répondre à la question que vous m'avez adressée. Si, au terme de nos débats, nous n'obtenons pas un budget présentant un excédent de revenus égal ou supérieur à celui du projet de budget proposé par le Conseil administratif, nous n'aurons pas de budget, c'est-à-dire que nous ne pourrions pas l'envoyer tel quel au Conseil d'Etat, qui le refuserait. C'est pour cette raison que, par souci de cohérence, chaque fois que des augmentations de charges seront proposées par des membres du Conseil municipal, si elles sont acceptées, je ferai voter immédiatement la compensation correspondante. Il me semble que c'est le mode de procéder le plus logique, plutôt que d'attendre, dans le cas présent, que nous traitions le département des sports et de la sécurité. Cette réponse vous convient-elle, Monsieur Bonny? *(Réponse affirmative de M. Bonny.)*

Mis aux voix, l'amendement des socialistes visant à augmenter de 1 million la subvention au Fonds chômage est accepté par 32 oui (Alternative) contre 31 non (Entente) (5 abstentions des Verts).

*Département de M. André Hediger, conseiller administratif.
Page 72, cellule 4007, Agents de ville et domaine public,
groupe de comptes 437, Amendes.*

Le président. Nous passons maintenant au vote de la compensation de l'amendement précédent, laquelle consiste en une augmentation à hauteur de 1 000 000 de francs du montant émanant des amendes. L'ancien montant est de 7 500 000 francs et le nouveau serait donc de 8 500 000 francs.

M. Sami Kanaan (S). Pour la cohérence et le respect des règles de ce débat budgétaire, nous souhaitons compenser la charge nouvelle que nous venons de voter, mais je dois dire que l'amendement que nous présentons ici, s'il se justifie

par le fait qu'il sert à compenser le million supplémentaire alloué au Fonds chômage, possède également sa justification propre. Je regrette d'ailleurs que le magistrat responsable du département concerné par le chapitre des amendes, M. Hediger, ne soit pas présent en ce moment.

Nous avons été un peu surpris, en examinant le projet de budget, de constater que le montant des recettes prévues au chapitre des amendes d'ordre restait stable par rapport au budget 2001, alors que, peu à peu, les nouvelles compétences de la Ville de Genève dans ce domaine prennent effet. Le Conseil administratif, lui-même, a proposé de poursuivre une politique d'augmentation des effectifs d'agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève. Il est donc logique, en vertu des nouveaux accords avec l'Etat, que les recettes liées aux amendes augmentent. C'est ce que nous souhaitons, d'ailleurs, parce que je rappelle que les recettes en relation avec les amendes n'ont pas pour but premier de créer des recettes, mais de faire respecter le code de la route en ville de Genève.

Nous savons que M. Hediger souhaite – ce qui est très louable... (*M^{me} Ecuillon bavarde.*) Si M^{me} Ecuillon me laissait parler, ce serait gentil... Madame, vous prendrez la parole quand ce sera votre tour! J'essaie de ne pas polémiquer sur le thème des cyclistes, Madame, mais ne m'y poussez pas, vous seriez perdante à ce jeu. J'en reviens au sujet du présent débat. Nous savons que M. Hediger souhaite que les agents de sécurité municipaux, ou les agents de ville en général, aient aussi un rôle positif et ne soient pas uniquement chargés de faire de la répression. Selon les intentions du magistrat, il faut qu'ils aient un rôle social et deviennent très polyvalents; ils doivent donc avoir une vocation d'agents sociaux, d'animateurs. Cependant, leur tâche première reste quand même d'imposer le respect des règles de la voirie de la Ville de Genève au sens large, que cela soit par rapport aux voitures, aux cyclistes, aux camions ou aux piétons.

Or, pour ce faire, les agents de ville ne sont pas assez nombreux. D'ailleurs, les nouveaux postes prévus n'y suffiront pas et, malheureusement, je peux vous le dire, la Ville de Genève commence à avoir la réputation, auprès du Canton, de ne pas vouloir réellement utiliser ses nouvelles compétences, qu'elle a pourtant demandées. Ce serait là donner une impression fâcheuse. Soyons donc cohérents avec ce que nous avons demandé et ajoutons 1 million de francs aux recettes prévues concernant le chapitre des amendes d'ordre.

M. Jean-Marie Hainaut (L). M. Kanaan a parlé d'un souci de cohérence; nous allons en parler, nous aussi, et refuser cet amendement, ce d'autant plus qu'il nous paraît relativement peu compatible avec les nombreuses mesures mises en place par le Conseil administratif pour éduquer et discipliner les automobilistes, et même les dissuader de circuler. En quelque sorte, parier sur l'augmenta-

tion des recettes dans ce domaine-là, c'est presque convenir à l'avance que la politique large de dissuasion sera un échec. Il nous semble que cette incohérence ne peut nous conduire à entrer en matière sur l'augmentation d'un poste de recettes de cette nature-là.

M. Pierre Maudet (R). Cela tombe bien, j'ai la réponse à la question de M. Hainaut. Le paradoxe est patent mais, en fait, le Conseil administratif et les groupes de l'Alternative pensent probablement étendre le système des amendes et l'appliquer aux piétons... et aux cyclistes, naturellement. Comme vous le savez, un piéton qui ne traverse pas au passage pour piétons encourt une amende de 5 francs. Mais nous devons bientôt nous raviser puisque, avec les nouvelles zones piétonnes, il n'y aura plus de passage pour piétons.

Mesdames et Messieurs, soyons sérieux. Nous connaissons la planche à billets qu'est la taxe professionnelle; la nouvelle planche à billets de la Ville de Genève, ce sont maintenant les amendes! Parier sur l'incivilité des citoyens pour faire fonctionner et assurer des recettes destinées à un autre domaine est totalement inconcevable. C'est pourquoi nous nous opposons à l'amendement concernant le million supplémentaire de recettes proposé, et nous nous opposerons – nous y reviendrons tout à l'heure – au principe même d'inscrire dans le budget une ligne sur les amendes. Mais, cela, nous voulons le faire en présence du magistrat concerné pour le mettre face à ses propres contradictions.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Le groupe démocrate-chrétien s'opposera également à cet amendement, car il s'agit d'un chantage. En effet, il exercerait sur les agents municipaux une pression encore plus importante que celle qu'ils subissent actuellement, alors qu'ils ont reconquis une place sur le territoire genevois au niveau de la convivialité, de l'information et de la prévention; en aucun cas, il ne faut les remettre sous la pression de la «bûche» à tout prix. Cela relèverait vraiment d'une malhonnêteté intellectuelle particulièrement grave. (*Brouhaha.*)

M. Bernard Lescaze (R). Il régnait un tel brouhaha à la fin de l'intervention de M^{me} von Arx... Il y a d'ailleurs longtemps que je n'ai pas été aussi d'accord avec ses propos, je tiens à le dire! (*Rires.*)

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je vais bientôt être dans le *Guinness Book*!

M. Bernard Lescaze. Il est particulièrement inconvenant de présenter un amendement tel que celui-ci et de vouloir désormais encaisser 8,5 millions de francs d'amendes alors que nous savons que, aux comptes 2000, il y a donc une année à peine, le montant de la recette qu'elles occasionnaient ne s'élevait qu'à 5 millions. C'est là un projet parfaitement irréaliste, quelles que soient les tâches nouvelles dont on pourrait affubler les agents de sécurité municipaux. Effectivement, si ceux-ci les mènent à bien – et je ne doute pas qu'ils le feront – ce n'est pas en mettant des amendes supplémentaires. Quant aux automobilistes, que le Conseil administratif souhaite d'ailleurs chasser complètement de la ville, ils ne sont évidemment pas des vaches à lait qui permettront d'encaisser cette recette supplémentaire due à une augmentation des amendes. En réalité, ce n'est même pas d'une planche à billets qu'il s'agit, parce que le montant prévu par les socialistes ne sera pas atteint. D'ailleurs, les relations entre la Ville et l'Etat doivent encore être clarifiées sur ce point. Ce que propose cet amendement n'est qu'un vulgaire subterfuge.

Nous reparlerons du fond du problème en présence du magistrat, comme l'a dit mon collègue Maudet, au moment de traiter ce point de l'ordre du jour de nos séances budgétaires. Nous n'allons pas, sous prétexte de voter un amendement pour compenser fictivement et fallacieusement les dépenses nouvelles de l'Alternative, nous détourner de l'ordre du jour normal, ce serait trop facile. Ce montant de 1 million de francs n'est qu'une pure illusion, il est fictif et trompeur.

Je demande donc au Conseil municipal, s'il a encore une once de bon sens, de refuser l'augmentation du montant des amendes, surtout en deuxième débat. Nous verrons bien, en troisième débat, s'il faut absolument équilibrer les propositions de dépenses à tout va de l'Alternative. Pour l'instant, heureusement, il n'en est pas encore question; alors, Mesdames et Messieurs de la gauche, soyez raisonnables et refusez l'amendement de M. Sormanni, qui voudrait mettre des amendes à tout le monde, à tout crin, tout en militant, avec son groupe, pour que les Transports publics genevois ne fassent pas payer aux manifestants les amendes pourtant prévues dans le contrat de prestation accompagnant ce genre de défilés. J'en passe, et des meilleures! Nous y reviendrons au moment de traiter la ligne budgétaire concernant les amendes.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Il y a six semaines à peine, nous avons vu le groupe socialiste se féliciter de la proposition PR-167 du Conseil administratif visant à ratifier la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. Mais l'existence proprement dite des droits de l'homme et du citoyen comporte un caractère universel, dont la présomption d'innocence fait partie. (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Froidevaux, excusez-moi de vous interrompre. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est 15 h 30 et nous n'avons pas encore commencé à traiter du département des finances. Si vous souhaitez finir l'étude de ce budget avant dimanche matin, je vous prie d'être raisonnables et d'écouter les orateurs. Poursuivez, Monsieur Froidevaux.

M. Jean-Marc Froidevaux. Merci, Monsieur le président. Le fait que le Conseil municipal, qui se veut à ce point attentif aux droits de l'homme – et vous, les socialistes, plus particulièrement aux droits de l'homme dans la ville – et se fait fort d'être vertueux de ce point de vue là, viole le principe de la présomption d'innocence en acceptant l'idée que figure au budget la somme de 7,5 millions de francs de recettes provenant des amendes est déjà discutable; mais que, en plus, on aggrave la culpabilité supposée de la population au point de prévoir d'ores et déjà, à ses dépens, d'encaisser 1 million de francs supplémentaire d'amendes, au moment où la faute n'est pas encore commise, vous vous rendez bien compte qu'il s'agit là d'une violation grave et flagrante de la convention des droits de l'homme.

C'est la raison pour laquelle, si vous voulez être un tant soit peu cohérents avec vous-mêmes, vous n'avez d'autre choix que de baisser la tête devant ce projet d'amendement et de le retirer. Attendez au moins que l'infraction soit commise avant de la punir!

M^{me} Sophie Christen (L). Un montant de 7,5 millions de francs de recettes provenant des amendes me semblait déjà énorme; 8,5 millions de francs, cela dépasse tout ce que je pouvais imaginer dans la réalité, et ce pour deux raisons. D'abord, si l'on augmente le nombre d'agents de sécurité municipaux, ce n'est pas pour augmenter le nombre d'amendes, mais parce que, comme ils nous l'ont dit eux-mêmes, ils ont trop de travail et doivent intervenir sur d'autres scènes que les parkings. Je pense notamment aux problèmes de trafic de drogue près du Bâtiment des Forces-Motrices. Les agents municipaux nous ont dit que, lorsqu'ils étaient présents sur les lieux, ils constataient une nette amélioration de la situation. Ils ont donc besoin de disposer de plus de temps pour être davantage présents dans les quartiers sensibles et pour pouvoir remplir leur rôle d'îlotiers, et non pas exclusivement celui de contractuels.

Deuxièmement, nous sommes très optimistes, car nous espérons que les centaines de milliers de francs investis dans la journée sans voitures porteront leurs effets, qu'il y aura donc moins de contraventions à donner aux automobilistes.

M. Sami Kanaan (S). M. Lescaze est peut-être un brillant orateur, mais il diffuse une information très sélective. Si, durant l'année 2000, nous n'avons réalisé que 5 millions de recettes provenant des amendes, c'est pour des raisons contractuelles et légales; cela, évidemment, il ne le dit pas. Les nouveaux accords de partage des recettes des amendes sont entrés en vigueur au début de l'année 2001; auparavant, il y avait un forfait correspondant aux recettes des comptes 2000. Depuis – sur ce point, le magistrat Hediger nous apportera peut-être quelques précisions – une clause concernant le pourcentage de ces recettes – je crois qu'il s'agit de 25% ou de 50% pour la Ville – est appliquée à tout surplus de recettes dès les premiers 5 millions encaissés. C'est là-dessus que se greffe l'hypothèse des 7,5 millions. Le fait que ce montant augmente n'est donc pas du tout dû au hasard.

Je ferai une deuxième remarque: les même groupes qui vilipendent d'habitude les zones piétonnes et la journée sans voitures tout à coup s'en réclament pour combattre les recettes émanant des amendes. Malheureusement, dans de nombreux domaines de notre société, il faut toujours associer dissuasion et répression; ces groupes le disent d'ailleurs, et je crois qu'il existe entre eux et nous un accord politique à ce sujet, notamment pour un secteur aussi sensible que la toxicomanie. Aucune politique ne fonctionne en se basant uniquement sur la prévention ou sur la répression, cela est certain.

Dans le domaine des comportements, au sens large du terme, et des différents types de transports, il est certain que la prévention a son rôle à jouer et que des mesures de sensibilisation peuvent avoir de l'effet. Evidemment, si nous vivions dans un monde idéal, ces 7,5 millions de francs de recettes provenant des amendes ne figureraient pas du tout au budget du Conseil municipal. Malheureusement, nous ne vivons pas dans un monde idéal, et il suffit de circuler un peu en ville de Genève, à pied, en vélo ou par d'autres moyens de transport que la voiture, pour constater que la situation est plutôt en train de se dégrader. Je vous rappelle que le nombre de véhicules immatriculés continue à augmenter, que la pression de la voiture sur un territoire qui, lui, n'augmente pas, est de plus en plus forte, et que, par conséquent, les comportements des automobilistes deviennent relativement difficiles à contrôler.

Bien sûr, si l'on aménage davantage de zones piétonnes, peut-être que moins d'infractions de ce type seront commises, et nous le souhaiterions. Cependant, nous sommes malheureusement certains que les amendes d'ordre vont croître.

Quant aux agents de ville, effectivement, il n'y en a pas encore assez. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une question de priorité. Nous souhaitons en accorder une plus forte à leurs différentes tâches. Les groupes de l'Entente parlent de malhonnêteté de l'Alternative; je crois qu'ils font preuve d'un mépris très profond pour la population de cette ville et en particulier, dirais-je, pour les catégories défavori-

sées ou ayant une mobilité moins aisée que d'autres: les personnes âgées, les enfants qui se rendent à l'école avec ou sans leurs parents. Leur sécurité est importante mais, apparemment, la droite en fait fi en refusant d'admettre que l'intervention des forces de l'ordre, qu'elles soient municipales ou cantonales, est nécessaire.

Je vous rappelle également que les mêmes groupes qui sont pourtant d'accord avec nous sur le fait que les décharges sauvages posent problème, comme par hasard, ne sont pas d'accord dès qu'il s'agit d'admettre une intervention des forces de l'ordre. Malheureusement, on n'échappe pas à ces tâches d'ordre public et, il faut en convenir, elles génèrent forcément des recettes. A ce stade-là, les avis peuvent diverger sur leur mention ou non dans le budget. Mesdames et Messieurs les membres de l'Entente, si vous ne voulez pas les budgéter, cela est cohérent avec les amendements que vous avez proposés ce matin, parce que votre seul but consiste à limiter la capacité d'action de la Ville de Genève; cela, on le savait bien.

M. Didier Bonny (DC). Ce qui me dérange surtout dans cet amendement, c'est que, si le Parti socialiste avait proposé une augmentation de 3 millions de francs de l'allocation au Fonds chômage, il aurait ajouté 3 millions de francs aux recettes prévues sur les amendes et il aurait tenu le même raisonnement pour nous persuader du bien-fondé de sa proposition. A mon avis, ce parti est de mauvaise foi et je dois dire que je le regrette. Le Parti socialiste n'a pas le courage de ses choix. Il décide d'ajouter 1 million au Fonds chômage; soit. Mais alors, il faut qu'il trouve la compensation dans les charges, par exemple dans le groupe de comptes 31, «Biens, services et marchandises», qu'il peut très bien diminuer de 1 million de francs, et nous le suivrions sans problème dans ce cas. Seulement, il n'a pas le courage de le faire. Il est beaucoup plus facile d'augmenter les revenus de 1 million de francs de cette manière détournée; ni vu ni connu. C'est franchement malhonnête.

Si nous, nous faisons des projets d'amendement à la hausse, nous proposons de faire des économies en diminuant les charges et non en augmentant les revenus; ce serait la moindre des choses.

Enfin, Monsieur le président, pourriez-vous suggérer au groupe socialiste qui adore éditer de nouveaux règlements – maintenant que le Conseil municipal peut le faire, on a vu à n'en plus finir toutes les motions que l'on a reçues de sa part – lors du débat sur le règlement du Fonds chômage à la commission du règlement, qu'y soit ajouté un article stipulant que, si un chômeur touchant une somme provenant du Fonds chômage a une amende, il peut s'adresser directement à la Ville de Genève pour se faire rembourser... (*Rires.*)

Le président. Je ne suggérerai rien au groupe socialiste.

M. Pierre Maudet (R). Il y a des propos que l'on ne peut pas laisser passer. M. Kanaan nous avait habitués à davantage de rigueur, intellectuelle du moins. J'aimerais revenir sur deux points qui me semblent essentiels. Il n'a jamais été question de retirer le bâton au profit de la carotte. Par contre, M. Lescaze l'a dit tout à l'heure, c'est dans les comptes que nous voulons voir figurer les amendes, car il est indispensable – tout le monde l'a compris dans cette enceinte – de faire également usage du bâton face à des comportements délinquants.

Cela dit, comme l'a dit tout à l'heure le magistrat socialiste, M. Tornare, maire de notre Ville, un budget n'est qu'une illusion; il ne convient donc pas d'y faire figurer un montant de recettes dû aux amendes. M^{me} von Arx-Vernon, dans son intervention de tout à l'heure, a décrit le côté pernicieux de ce procédé qui impose aux agents de sécurité municipaux une sorte de limite de recettes sur les amendes à atteindre. Or ces agents – c'est là ma deuxième remarque – doivent s'occuper prioritairement de sécurité et de bien-être dans les quartiers. Cela implique évidemment une certaine répression, par exemple en matière de parcage illégal, mais également et surtout une présence auprès des commerçants et des personnes âgées, que nous souhaitons également défendre, pour les mêmes raisons que vous, Monsieur Kanaan.

Il en va donc du bien-être des citoyens et de leur sécurité dans notre ville. Ce résultat ne s'obtient pas uniquement grâce à des amendes d'ordre. Le faire croire, Monsieur Kanaan, c'est de la malhonnêteté intellectuelle; je voulais le rectifier devant vous. *(Quelques applaudissements.)*

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je dirai juste deux mots, pour signaler qu'augmenter le montant du Fonds chômage ne signifie pas obligatoirement, dans le cas présent, augmenter les recettes provenant des amendes. Il se peut, tout simplement, que leur montant ait été sous-évalué. Je vous rappelle que, lorsque nous discussions de la taxe professionnelle, l'année dernière, et que nous avions dit qu'elle avait été sous-estimée, l'Entente prétendait le contraire. L'année précédente également, un montant de 78 millions de francs portant sur la taxe professionnelle figurait au budget 2001 et, lorsque nous en débattions, l'Entente était d'avis que cette somme était exagérée. Eh bien, dans les comptes 2000, une somme de 86 millions de francs apparaissait concernant la taxe professionnelle. Entre 78 et 86 millions, il y a 8 millions de différence.

Que l'Entente ne fasse donc pas croire aux gens que, si cette rubrique du montant des recettes liées aux amendes est revue à la hausse, cela signifie qu'ils vont

recevoir plus d'amendes. Les recettes correspondantes ont peut-être été tout simplement sous-évaluées. Nous en trouverons le montant effectif dans les comptes, comme cela s'est produit pour l'exemple concernant la taxe professionnelle que je viens de citer.

M. André Hediger, conseiller administratif. Avant d'augmenter les recettes liées aux amendes pour l'année 2002, il faudrait savoir à combien s'élève le montant de celles de l'année en cours. Rappelez-vous que j'avais prévu 7,5 millions de francs dans le budget 2001. Durant l'année, et surtout dès l'automne, nous avons commencé, de manière manuelle, le contrôle des zones bleues. J'attends toujours que le crédit destiné aux appareils de saisie portables nécessaires à cette tâche soit voté en commission. L'autre jour, il m'a été dit que ce n'était pas la commission des finances qui étudiait cet objet; or j'ai vérifié ce point et il semble effectivement que ce soit elle. Ces nouveaux appareils faciliteront le travail des agents de ville pour le contrôle des zones bleues et devraient leur permettre de travailler beaucoup plus rapidement.

A ce jour, j'estime que nous allons encaisser, d'ici à la fin de l'année 2001, un montant global de 6 millions de francs de recettes sur les amendes. Je crois que ce montant s'élevait à 5,4 millions de francs à la fin du mois de novembre. Vous objecterez que je parle avant de connaître le résultat de l'année entière. Mais, si vous votez le crédit destiné à l'achat de ces appareils de saisie portables et à l'engagement de huit collaborateurs supplémentaires, peut-être atteindrons-nous en 2002 un montant de recettes sur les amendes s'élevant à 7,5 millions de francs. C'est pourquoi j'ai fait réinscrire ce chiffre dans le projet de budget 2002.

Projeter l'encaissement d'un million supplémentaire de recettes est un raisonnement facile. Cela ne saurait faire oublier tout le travail effectué par les 85 agents de ville au niveau de l'installation des marchés, de la surveillance des parcs, de l'îlotage dans les quartiers et du contact avec les associations. Lors de ma récente audition à la commission sociale et de la jeunesse, à propos de la résolution concernant la place des Volontaires, il m'a encore été demandé d'augmenter le travail de proximité et d'îlotage des agents de sécurité municipaux. Et ce problème ne se pose pas uniquement dans ce lieu, mais aussi dans d'autres quartiers de la ville.

Il faut encore tenir compte des autres tâches effectuées par les agents de sécurité municipaux: la surveillance des places de jeux et, à la demande des enseignants, de l'entrée et de la sortie des écoles, étant donné les phénomènes de racket.

Bien entendu, ce n'est pas avec les huit postes supplémentaires d'agents de sécurité municipaux inscrits au budget 2002 que nous pourrions augmenter de

façon sensible la recette provenant des amendes. C'est là que se pose le problème du nombre d'agents de sécurité municipaux. M^{me} la rapporteure du rapport de majorité était la première à relever la nécessité d'engager des agents supplémentaires qui recevront un programme de travail défini que j'ai décrit l'autre jour devant la commission sociale et de la jeunesse.

Par conséquent, si l'on veut encaisser un million de francs supplémentaires sur les amendes, il faudrait prévoir au budget un crédit permettant d'engager plus de huit nouveaux agents de sécurité municipaux avec une autre affectation. L'augmentation du nombre des agents est la seule solution compte tenu du travail qu'ils effectuent, même si, l'année prochaine, ils pourront utiliser des appareils portables facilitant le contrôle des zones bleues dont le crédit est encore à l'étude; ce nouveau matériel devrait permettre une augmentation des recettes.

Vous comprendrez donc mon septicisme face au raisonnement des socialistes, qui consiste à prévoir davantage de dépenses sur la ligne du Fonds chômage, sans avoir l'assurance que celles-ci seront compensées par une recette d'un montant équivalent sur une autre ligne. Pour l'instant, je ne peux pas les suivre dans ce raisonnement-là.

Mis aux voix, l'amendement des socialistes visant à augmenter le montant des recettes sur les amendes de 1 million de francs est accepté par 36 oui (Alternative) contre 32 non (Entente).

Le président. Je salue la présence de M^{me} Christiane Olivier, notre ancienne collègue conseillère municipale, dans la tribune du public.

Autorités (suite).

Page 18, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (Office du tourisme, page jaune 88).

Le président. Le présent amendement a été déposé par M. Winet. Il propose une augmentation de 200 000 francs pour l'aide et le soutien à l'Office du tourisme. L'ancien montant était de zéro franc; par conséquent, le nouveau s'élèverait à 200 000 francs.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous souvenez que, l'année passée à la même époque, je vous avais déjà demandé de soutenir l'Office du tourisme. Je remercie encore aujourd'hui ceux qui m'ont alors suivi; en effet, ma demande n'a finalement pas abouti à cause de

quelques voix seulement, mais nous avons constaté que l'Alternative n'était pas tout à fait opposée à cette subvention, puisque nombreux sont ceux parmi ses membres à s'être abstenus.

Aujourd'hui, je vous demande encore une fois de soutenir l'Office du tourisme en lui allouant une somme de 200 000 francs. Pendant toute l'année, cette institution s'efforce de vendre Genève, non seulement les hôtels cinq étoiles, mais aussi les pensions et les petites auberges. Vous savez qu'il y a même un bus stationné à la gare dans lequel tous les jeunes qui arrivent dans notre ville, sac au dos, peuvent se renseigner pour savoir où se loger.

J'ai constaté une certaine confusion dans les esprits entre les Fêtes de Genève et les autres activités de l'Office du tourisme. Les Fêtes de Genève attirent pendant dix jours des touristes qui séjournent dans des hôtels cinq étoiles, et je crois qu'il ne nous appartient pas de soutenir ce type d'établissements; sur ce point-là, je suis tout à fait d'accord avec vous, Mesdames et Messieurs les membres de l'Alternative. Cependant, nous devons soutenir cet office, car le tourisme à Genève compte sur toutes les nuitées dans les hôtels, ce qui apporte, par conséquent, une aide très substantielle à l'économie et au marché de l'emploi dans notre ville.

J'ajoute que la Ville de Genève, par l'intermédiaire du conseiller administratif Pierre Muller, participe au conseil de l'Office du tourisme. C'est dire que la Ville y participe activement, mais elle ne contribue pas financièrement à son fonctionnement. Ne venez pas me parler ici des Fêtes de Genève et de l'aide de la Ville à cette occasion, car, je vous le répète, les Fêtes de Genève, c'est une chose, les autres activités de l'Office du tourisme, c'en est une autre.

Je vous prie donc de bien vouloir accepter cet amendement et de soutenir l'Office du tourisme par l'octroi de la subvention demandée de 200 000 francs.

Le président. Monsieur Winet, avez-vous prévu une compensation de ces 200 000 francs? (*Signe de dénégation de M. Winet.*) Non? Bon.

M. Robert Pattaroni (DC). Pendant que M. Winet élabore une proposition de compensation, je voudrais compléter son intervention. Il est vrai que, à un moment donné et dans certains milieux, on pouvait se dire que le tourisme à Genève n'allait pas si mal que cela et qu'il n'y avait pas de raison, finalement, pour que la Ville y contribue financièrement. Mais les recettes dues au tourisme concernent directement la Ville, et il est normal que celle-ci, en échange, fasse un geste.

Je vais mentionner maintenant deux éléments qui n'ont pas encore été évoqués dans cette enceinte concernant l'évolution du tourisme. Pendant longtemps, Genève a été un lieu où l'on se retrouvait volontiers pour discuter, notamment de paix; nous étions très contents et très fiers de cette situation. Or nous constatons que la Suisse en général, et Genève en particulier, ne sont plus aussi attractifs qu'autrefois à cet égard. Récemment, quand il s'est agi de faire se rencontrer les protagonistes du conflit en Afghanistan, la Suisse – en particulier Genève – a offert son territoire aux négociations, mais c'est finalement l'Allemagne qui a été choisie. Dans le cadre d'autres négociations également, on remarque que la Suisse n'a plus la même cote qu'auparavant et que, pour le même genre de rencontres, on se déplace maintenant même dans le Nord de l'Europe, en Norvège par exemple.

Par voie de conséquence, il faut admettre que ce qui a fait l'attractivité de notre ville dans ce domaine n'existe plus, et qu'il est sans doute nécessaire de fournir de nouveaux efforts pour se rappeler au bon souvenir de ce genre de partenaires.

En outre, on a également pu constater qu'il y a actuellement une crise générale en matière de tourisme en raison de l'attentat terroriste du 11 septembre dernier perpétré à New York. On enregistre de nouveaux mouvements dans les déplacements des touristes et il est clair que, sur ce plan, Genève doit faire un effort qu'elle n'aurait sans doute pas eu à faire si la situation n'avait pas été celle qu'a engendrée cet événement. Il nous paraît donc justifié, pour ces raisons conjoncturelles notamment, de faire à nouveau l'effort pour la promotion du tourisme genevois que nous avons longtemps fourni auparavant.

Le président. Monsieur Pattaroni, j'attire votre attention sur le fait que votre groupe a déposé un amendement pour une augmentation de la subvention à l'Office du tourisme à hauteur de 100 000 francs, et non pas de 200 000 francs comme le propose M. Winet.

M. Robert Pattaroni. Son amendement est plus généreux que le nôtre. Il est vrai que nous sommes un peu plus modestes, mais si, malencontreusement, cette augmentation de 200 000 francs était refusée au vote, Mesdames et Messieurs les éventuels opposants, j'attire votre attention sur le fait qu'il vous restera une chance de vous ranger à nos arguments en votant celle de 100 000 francs proposés par le Parti démocrate-chrétien.

Le président. En ce qui vous concerne, vous n'avez pas non plus de projet d'amendement visant à compenser cette somme?

M. Robert Pattaroni. Non, car je laisse à M. Winet le soin de répondre à ce sujet.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). En quelques mots, je vous informe que le groupe libéral soutiendra la proposition d'amendement du groupe radical déposée par M. René Winet.

J'aimerais apporter quelques éléments d'information à ce sujet. Quand on évoque l'Office du tourisme, on imagine peut-être parfois des Américains avec des bermudas un peu trop grand pour eux et un appareil de photo autour du cou, ou des amateurs de coucous et que sais-je encore... Toutefois, les 10 000 personnes qui arrivent chaque jour à Genève pour «faire du tourisme» ne consacrent pas forcément leur temps à y faire des photos et à acheter des cartes postales! Il faut savoir qu'ont lieu dans notre ville nombre de congrès, de cours, de conférences et nombre d'autres manifestations. Ils ne sont pas forcément organisés par l'ONU, mais il s'agit de congrès scientifiques ou de foires commerciales qui attirent également du monde.

C'est dans ce domaine que l'Office du tourisme effectue un travail non négligeable pour «vendre» et promouvoir Genève en y attirant non seulement ces touristes sympathiques qui prennent le petit train de la Vieille-Ville ou des quais, mais également des personnes dont le séjour assure le rayonnement de Genève dans le monde scientifique. C'est pour cette raison que je vous demande également de soutenir cet amendement des radicaux.

Le président. En ce qui vous concerne, vous n'avez pas non plus de proposition de compensation?

M. Jean-Pierre Oberholzer. Monsieur le président, vous avez sans doute remarqué que le groupe libéral n'a pas signé ces deux amendements.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Pour toutes les bonnes raisons mentionnées par les précédents orateurs, je me rallie bien évidemment à cette opportunité de faire un geste en faveur de l'Office du tourisme de Genève.

J'aimerais éviter que l'on confonde l'Office du tourisme et la Fondation du tourisme; certains ne connaissent pas la différence entre ces deux institutions. La Fondation du tourisme est un organisme essentiellement cantonal qui prélève une taxe sur les commerces concernés par l'activité touristique; cette taxe est alors versée à l'Office du tourisme par ladite Fondation du tourisme.

La distinction a été faite tout à l'heure par l'un des orateurs précédents au sujet des Fêtes de Genève. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas du même organisme, donc pas du même budget, et donc qu'il faut bien les distinguer. Si vous avez des reproches à formuler sur le non-développement durable des Fêtes de Genève et sur tous les effets désagréables que cela entraîne, ce n'est pas à l'Office du tourisme qu'il faut s'en prendre, mais au comité d'organisation des Fêtes de Genève, même si celui-ci a, bien sûr, des relations avec l'Office du tourisme.

Je crois donc, pour ma part, que nous avons ici l'opportunité de donner à Genève une meilleure position au palmarès des villes touristiques. Le site en vaut la peine en tout cas, et nous disposons d'excellentes installations pour l'organisation de congrès – je pense à Palexpo, à la future Halle 6, à la salle du Grand Casino et à d'autres lieux encore que je pourrais mentionner. Cependant, en vue d'atteindre cet objectif, il nous faut de l'argent pour faire du marketing.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut soutenir pleinement ce projet d'amendement. Comme le disait tout à l'heure un membre du groupe démocrate-chrétien, qui peut le plus peut le moins. En ce qui me concerne, je préférerais que le Conseil municipal vote une augmentation de 200 000 francs, mais s'il ne veut y mettre que 100 000 francs, eh bien, on s'en contentera, mais sachez que c'est important. L'Office du tourisme a sérieusement besoin de ce soutien. Je rappelle également que, auparavant, l'une de ses sources de financement provenait des revenus du Casino, mais vous savez ce qu'il est advenu de ce dernier... Je ne pense pas que, au cours de l'exercice 2002, il y aura une distribution de cadeaux du Casino en direction des différents organismes qui le soutenaient jusqu'à présent. Je vous prie donc de voter cet amendement.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs, je ne veux pas prendre parti dans ce débat, mais simplement dire à M. Pattaroni qu'il est très pessimiste concernant l'image de Genève sur le plan international. Ce n'est pas parce qu'une conférence sur l'Afghanistan a été organisée en Allemagne et non à Genève cette ville n'a plus de poids sur le plan international. Si la conférence sur l'Afghanistan a eu lieu en Allemagne, c'est pour une simple et bonne raison: sur le plan de la politique internationale, l'Allemagne a pris un avantage sur la France ces derniers temps, vous l'avez bien constaté.

M. Alain Fischer (R). Je voudrais juste insister sur le fait que la somme requise de 200 000 francs servira à promouvoir Genève pour y faire venir des touristes. Et que vont faire ces derniers? Ils vont dépenser de l'argent et donner du travail à des gens que vous défendez, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, des travailleurs qui ont besoin de gagner de l'argent et non pas que vous dépen-

siez des millions pour le Fonds chômage tout en prétendant que la situation économique s'est améliorée. Je pense que certaines personnes qui votent pour vous vous remercieront d'accepter cet amendement pour soutenir l'Office du tourisme.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Pour couper court à des problèmes de compensation concernant la subvention destinée à l'Office du tourisme, je déclare que cet amendement est déposé au nom du Conseil administratif.

M. Georges Queloz (L). Je craignais que l'on oublie, dans cette assemblée, de dire qu'il faut semer pour récolter. La Ville de Genève bénéficie des activités de l'Office du tourisme non seulement en matière fiscale, mais également sur le plan du marché de l'emploi.

Le président. Nous allons voter maintenant l'amendement de M. Winet, pour lequel aucune compensation n'est proposée. Monsieur Winet, vous n'avez aucune proposition à faire?

M. René Winet (R). Monsieur le président, je crois que je n'ai plus à faire de proposition, puisque M. Muller a pris cet amendement au nom du Conseil administratif.

Le président. J'attends une proposition écrite du Conseil administratif afin que cet amendement soit transformé en fonction de cela, mais, pour le moment, il est toujours signé par M. Winet et doit être compensé.

Mis aux voix, l'amendement de M. Winet visant à allouer une subvention de 200 000 francs à l'Office du tourisme est refusé par 34 non (Alternative) contre 32 oui (Entente) (1 abstention).

Page 18, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (Office du tourisme, page jaune 88).

Le président. Nous passons maintenant à l'amendement de M. Bonny concernant également une subvention à l'Office du tourisme, mais proposant une augmentation de 100 000 francs. L'ancien montant est donc toujours de zéro franc et le nouveau s'élèverait à 100 000 francs.

M. Didier Bonny (DC). Monsieur le président, cette histoire de compensation va nous empoisonner encore toute la journée et une partie de la nuit! Vous l'avez dit vous-même tout à l'heure en répondant à ma question: nous verrons où nous en sommes à l'issue de nos débats. C'est un peu facile de nous demander des compensations, alors que vous avez sur votre bureau des dizaines de propositions de compensations, entre autres celles concernant les diminutions de nouveaux postes de travail. Allons jusqu'au bout de nos débats, puis, à la fin, faisons les calculs nécessaires. Le cas échéant, nous discuterons encore une fois sur cet objet en troisième débat. Nous verrons alors si M. Pierre Muller parvient à se mettre d'accord avec le Conseil administratif pour prendre à sa charge ces 100 000 francs. Pour l'instant, cessons de placer la discussion sur ce plan, car, sinon, nous risquons de la rallonger de trois heures.

Le président. Monsieur Bonny, ce n'est pas moi qui vous demande de proposer une compensation, mais la loi sur l'administration des communes. En outre, je vous signale que, si nous suivons votre proposition et que nous votons dans le désordre les amendements et les propositions de compensations déposés par les membres du Conseil municipal, le troisième débat n'aura plus rien à voir avec la politique; ce sera uniquement une espèce d'épicerie générale qui donnera une image lamentable du Conseil municipal.

M. Didier Bonny. Monsieur le président, si vous voulez le prendre comme ça – ce que je peux comprendre – vous pouvez aussi, pour chaque proposition d'augmentation de budget, choisir un amendement parmi ceux que vous avez reçus, par exemple pour des postes à plus de 100 000 francs, et le proposer en compensation! Comme cela, on ne pourra pas nous dire que nous n'en proposons pas! Si l'Alternative est d'accord avec l'amendement que nous présentons ici, elle en votera également la compensation. Mais de toute façon, on l'a bien compris, l'Alternative refuse toute proposition émanant de l'Entente! Pourquoi allons-nous encore nous fatiguer à chercher des compensations?

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, vous avez tout à l'heure employé le terme d'épicerie pour qualifier nos débats. Pour ma part, j'ai entendu au cours d'un autre débat que l'on parlait, parmi les partis de l'Alternative, de représailles, de petits accommodements entre amis... Moi, je ne sais rien de tout cela. Je dis simplement que, si nous sommes vraiment conscients que Genève a développé depuis le XIX^e siècle une culture du riche, qui est aussi une culture du touriste, comme aime à le rappeler M. David Hiler, nous devons voter l'amendement de M. Bonny proposant une augmentation de 100 000 francs destinée à une

allocation pour l'Office du tourisme. Cependant, je constate que, aujourd'hui, la gauche préfère très nettement les étrangers qui dépensent notre argent à ceux qui dépensent leur argent! (*Brouhaha.*)

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais ajouter quelques éléments à ce débat. Tout à l'heure, les représentants du Parti socialiste ont dit qu'il fallait augmenter la subvention allouée au Fonds chômage; nous les avons compris, même si nous n'avons pas été d'accord avec leur projet d'amendement, lequel a d'ailleurs été accepté au vote. Je vous rappelle néanmoins que, dans le cadre de ce débat, nous avons dit que, pour nous, l'important était d'offrir des possibilités de travail! Si nous proposons un soutien à l'Office du tourisme – 200 000 francs ou 100 000 francs, ce n'est pas là l'important – c'est précisément pour faire en sorte que le tourisme reste actif à Genève.

Je voudrais quand même faire encore un ou deux petits rappels. Jusqu'en 1990, comme vous vous en souvenez, il n'y avait pas de véritable politique de promotion économique de Genève, parce que tout nous venait du ciel, et l'argent arrivait sans trop d'efforts de notre part. Et puis nous nous sommes rendu compte, un jour, que la situation avait changé et qu'un certain phénomène de mondialisation, indépendamment des qualificatifs qu'on peut lui attribuer, faisait que tout n'allait plus de soi.

C'est ainsi que la Suisse en général, et Genève en particulier, ont connu la crise. C'était un coup de tonnerre dans un ciel bleu, comme on dit. Tout à coup, nous avons dû agir pour faire valoir l'économie genevoise. Depuis lors, de nombreux efforts ont été consentis avec un certain succès, mais il faut continuer d'agir. Quels sont les points forts de notre politique économique? Ce sont les fameux centres d'excellence du secteur secondaire qui existent depuis longtemps ou seulement depuis peu, depuis que notre économie a su prendre un certain nombre de virages. Je vous les rappelle brièvement. Il s'agit de la «mécatronique», des technologies liées à la biologie et à la médecine, des télécommunications ou encore de tout ce qui a trait à l'informatique. Pour ce qui est des services, je mentionnerai le domaine des banques et celui des organisations internationales.

Cependant, l'un des centres d'excellence de Genève a toujours été le tourisme. Il est clair que, du temps où les touristes arrivaient si nombreux que nous nous demandions où nous allions les loger, Genève n'avait pas de souci à se faire mais, aujourd'hui, nous devons être pro-actifs dans tous les domaines. Nous sommes d'accord avec ceux qui ne veulent pas laisser tomber les chômeurs, et nous comprenons leur intention, mais n'est-il pas plus important de donner un signe, afin de favoriser une économie suffisamment active pour offrir des emplois à tous?

Suivant ce raisonnement qui, je le sais, est partagé hors de cette enceinte par de nombreux représentants de l'Alternative, surtout les syndicalistes, au nom de cette conviction qui est la vôtre également, mais que vous n'avez pas encore osé affirmer jusqu'à présent, je vous prie de voter cet amendement pour allouer 100 000 francs à l'Office du tourisme.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je ne peux pas laisser passer ce qu'a dit M. Lescaze. Il prétend que, sur les bancs de l'Alternative, nous voulons accueillir les étrangers qui dépensent notre argent et refuser ceux qui dépensent le leur. Monsieur Lescaze, je viens de faire un petit exercice de calcul: les établissements financiers genevois gèrent des fortunes de 2000 milliards de francs! Or les 200 000 francs demandés dans l'amendement des radicaux équivalent à 0,0001% de cette somme. Pensez-vous que l'Office du tourisme a vraiment besoin de la Ville de Genève pour obtenir cet argent? Il fait venir un certain nombre de visiteurs qui, comme vous pouvez l'imaginer, ont tellement d'argent à déposer dans nos banques... C'est peut-être le leur, je ne sais pas... Quant à moi, je crois que, pour beaucoup de ces gens-là, c'est l'argent des autres!

En tout cas, 200 000 francs, ce n'est rien du tout par rapport aux sommes que gèrent les banques. J'espère donc que vous pourrez vous adresser aux banques et leur dire: «Vous voyez, vous gérez tellement d'argent et vous gagnez tellement d'argent avec ces sommes-là que les étrangers dont vous gérez la fortune pourraient faire un petit effort pour la Ville, qui garde leur argent en toute sécurité.»

M. René Winet (R). Je suis toujours persuadé qu'il ne s'agit pas ici d'un débat gauche-droite. Je le répète, j'estime que le tourisme à Genève n'est pas l'apanage de la droite et qu'il occupe une place très importante dans notre économie. Vous avez sûrement connaissance du travail effectué quotidiennement par l'Office du tourisme; d'ailleurs, j'ai fait le nécessaire pour que ce soit le cas. J'ai compris que la commission des finances avait refusé cet amendement. Les chefs de groupe, par contre, ont pu se rendre compte directement, en se rendant sur place, de l'activité de l'Office du tourisme.

Je vois que vous n'avez pas été convaincus par ce que son directeur et son président vous ont expliqué, mais vous devez savoir que, si vous refusez cet amendement, la Ville de Genève sera l'une des seules municipalités du monde à ne pas soutenir son Office du tourisme. Et cela dans une ville qui se veut internationale, reconnue partout!

Monsieur le maire, vous avez dit que Genève n'avait pas besoin de l'Office du tourisme pour organiser des congrès; mais oui, elle en a besoin! En effet, l'Office

du tourisme ne s'occupe pas uniquement des touristes qui logent dans des hôtels cinq étoiles, mais également de ceux qui viennent à Genève pour des congrès politiques, économiques, scientifiques, universitaires, etc. C'est lui qui s'occupe du logement de tous ces voyageurs et de ces aspects logistiques qui en découlent. Je ne peux pas comprendre que l'on ne veuille pas soutenir cet organisme.

Tant que nous n'avons pas encore voté sur cette augmentation de 100 000 francs, j'espère encore que ceux qui ont décidé de ne pas soutenir mon projet d'amendement demandant une augmentation de 200 000 francs, ont en tête de couper la poire en deux et d'accepter l'amendement des démocrates-chrétiens. J'espère que vous agirez ainsi pour permettre à Genève de jouer un rôle actif au sein de l'Office du tourisme, et que le Conseil administratif ne se limite pas à siéger à son comité en n'ayant rien à dire, puisque la Ville ne contribue pas financièrement à son développement.

Monsieur Mouhanna, pour répondre à votre interpellation, je vous rappellerai que les milieux économiques, les entreprises, les commerces soutiennent financièrement l'Office du tourisme, de même que les restaurants, les hôtels, les pensions, les petites auberges, les vigneron et tous les acteurs du tourisme genevois. Ces gens travaillent également pour vos amis qui viennent vous rendre visite à Genève, et non pas seulement pour les touristes officiels. Ces derniers s'adressent directement à l'Office du tourisme, mais, indirectement, tous les visiteurs qui séjournent à Genève sont concernés par le travail que fournit cet organisme.

Mesdames et Messieurs, je ne crois pas que nous devions ce soir mener un débat gauche-droite concernant ce sujet jusqu'à minuit. Une volonté de soutien à l'Office du tourisme devrait ressortir clairement de nos discussions et elle n'a rien à voir avec des antagonismes entre la gauche et la droite. Il s'agit ici d'un soutien pour Genève, pour cet Office du tourisme qui s'occupe de sa promotion et fait le maximum pour que nos hôtes soient toujours bien accueillis ici, dans notre ville.

M. Georges Breguet (Ve). Ce débat devient un peu surréaliste pour ceux qui l'écoutent de l'extérieur. En effet, ils ne comprennent peut-être pas toujours l'opposition de l'Alternative face à la présente demande de subvention. Je signale que nous serions satisfaits si l'on arrivait à établir un contrat de prestations avec l'Office du tourisme garantissant que, de son côté, cet organisme admette que la Ville de Genève puisse développer ses propres idées en matière d'image touristique, de tourisme de proximité, de «contre-culture» ou de tourisme pour les jeunes... Le jour où la discussion se déroulera sur cette base, nous serons les premiers à accepter ce type de subvention.

Mis aux voix, l'amendement des démocrates-chrétiens visant à allouer un montant de 100 000 francs à l'Office du tourisme est refusé par 36 non (Alternative) contre 32 oui (Entente).

Le budget des «Autorités», pages 13 à 18, est adopté.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Séance levée à 16 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3734
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3734
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2002 (PR-150 A/B). Suite du deuxième débat	3734
4. Propositions des conseillers municipaux	3778
5. Interpellations	3778
6. Questions	3778

La mémorialiste:
Marguerite Conus